



Quest Guyane

Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

2 Rue Bruno AUBERT – Zone d'activité Gaston Césaire – BP 26F
97360 Mana, Guyane Française



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en vue de l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Paul-Isnard à Saint-Laurent-du-Maroni (973)

Pièce jointe n°4 : Résumé Non Technique de l'Etude d'impact

Document n° 2023_068

ekos ingénierie
environnementale

10 juin. 25

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	4
1.1 Objet de l'étude.....	4
1.2 Le maître d'ouvrage	4
1.3 Description du contexte historique et historique du site.....	5
2. Description du projet.....	7
2.1 Situation géographique	7
2.2 Plan de situation actuelle et projetée	8
3. Synthèse de l'état initial de l'environnement.....	10
3.1 Milieu physique.....	10
3.2 Milieu naturel.....	11
3.3 Milieu agricole	14
3.4 Milieu humain.....	14
3.5 Emissions, déchets et santé publique.....	15
3.6 Paysage et patrimoine culturel, historique et archéologique	15
4. Synthèse des incidences et mesures.....	16
4.1 Incidences brutes, résiduelles et mesures associées	16
4.1.1 Incidences et mesures en phase travaux.....	16
4.1.2 Incidences et mesures en phase exploitation et post-exploitation	18
4.1.3 Incidences et mesures sur le milieu naturel	20
4.1.3.1 Incidences brutes.....	20
4.1.3.2 Incidences résiduelles.....	23
4.1.4 Incidences et mesures sur le milieu agricole	23
4.1.5 Incidences et mesures sur le paysage et le patrimoine.....	24
4.2 Synthèse et détails des mesures	25
4.2.1 Milieu physique, milieu humain et santé publique et déchets	25
4.2.2 Milieu naturel.....	28
4.2.3 Milieu agricole.....	28
4.2.4 Milieu paysager	28
4.3 Cumul des incidences.....	29
4.3.1 Identification des projets.....	29
4.3.2 Projets connus	29
4.3.3 Etudes des incidences cumulées.....	30
5. Solutions de substitution et justification du projet.....	31

5.1	Intérêt du projet	31
5.1.1	Réponse à la sous-capacité de traitement sur la partie nord du territoire de la CCOG..	31
5.1.2	Conclusion	32
5.2	Etudes de solutions alternatives.....	33
5.2.1	Le PRPGD de Guyane impose l'extension de l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni.....	33
5.2.2	Une implantation contrainte par les bassins de population et les voies de desserte	33
5.2.3	Les variantes étudiées d'implantation de l'extension autour du périmètre de l'installation existante	34
5.2.3.1	Variante 0 : Implanter les nouveaux casiers au Nord des installation existantes	34
5.2.3.2	Variante 1 : Implanter les nouveaux casiers au Sud des installations existantes	35
5.2.3.3	Variante 2 : Implanter les nouveaux casiers à l'Est des existants.....	36
6.	Auteurs	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Contexte géographique, intercommunal et communal.....	7
Figure 2 :	Plan général des installations existantes (Source : BETA Environnement).....	8
Figure 3 :	Plan général de l'installation projetée (Source : BETA Environnement)	9
Figure 4 :	Emplacement de l'ISDND.....	33
Figure 5 :	bassins versants drainantes les eaux pluviales de la partie Nord du site	34
Figure 6 :	Figure 20 de l'étude de qualification hydrogéologique (Bassins versants et points de rejet) page 59.....	35
Figure 7 :	Habitations localisées à proximité de l'ISDND.....	36
Figure 8 :	localisation de l'implantation des nouveaux casiers.....	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Données administrative du projet.....	4
Tableau 2 :	Habitats sur l'aire d'étude (Source : Biotope)	11
Tableau 3 :	Liste des espèces végétales représentant un enjeu de conservation (Source : Biotope)....	11
Tableau 4 :	Tableau synthétique des amphibiens patrimoniaux du site (Source : Biotope)	11
Tableau 5 :	Tableau synthétique des Reptiles patrimoniaux du site (Source : Biotope)	11
Tableau 6 :	Table synthétique des Oiseaux patrimoniaux sur site (Source : Biotope).....	12
Tableau 7 :	Tableau synthétique des Mammifères patrimoniaux sur site (Source : Biotope)	13
Tableau 8 :	Projet ayant reçu un avis de l'autorité environnementale dans un rayon de 5 km de la zone de projet.....	29
Tableau 9 :	Incidences cumulées des projets identifiées.....	30

1. PREAMBULE

1.1 OBJET DE L'ETUDE

La présente étude d'impact s'inscrit dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) portant sur l'extension de l'Installation de stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND) Paul-Isnard, localisée sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (973) en Guyane, pour le compte de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).

L'objectif de l'étude d'impact est d'effectuer un constat de l'état initial du site et de son environnement, afin d'analyser les effets qui résulteront de l'installation et de prévoir les mesures réductrices (éventuellement compensatoires) destinées à atténuer son impact sur l'environnement et la santé humaine.

La présente étude d'impact porte sur l'extension de l'ISDND Paul-Isnard, située à Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane, et pour le compte de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).

1.2 LE MAITRE D'OUVRAGE

Les informations administratives du projet sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Données administrative du projet

Commune		Saint-Laurent-du-Maroni
Projet		Extension de l'ISDND Paul-Isnard
Maître d'ouvrage	Raison sociale	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)
	Coordonnées du siège social	2 RUE BRUNO AUBERT 97360 MANA
	Forme juridique	Communauté de Communes
	SIRET	249730037 00036
	Code APE	84.11Z
	Activité générale	Administration publique générale
	Référent	sylvain.morisseau@oeustguyane.fr

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), c'est à dire un regroupement de 8 Communes : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent du Maroni et Saül.

Le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Paul-Isnard à Saint-Laurent-du-Maroni est porté par la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.

1.3 DESCRIPTION DU CONTEXTE HISTORIQUE ET HISTORIQUE DU SITE

L'exploitation de la décharge de Saint Laurent du Maroni a débuté à la fin des années 1980.

En 2004, l'APAVE a réalisé un diagnostic complet de l'ancienne décharge à la suite duquel un dossier de demande d'autorisation d'exploiter cette installation a été monté, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ayant entrepris à la fois de réhabiliter l'ancienne décharge et de poursuivre l'exploitation dans des conditions plus respectueuses de l'environnement.

L'installation a été **autorisée par l'arrêté préfectoral n°2958 2D/2B/ENV du 5 décembre 2006**. Cette autorisation, concernant l'ancienne rubrique 322-b.2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), avait été délivrée pour 5 ans, soit jusqu'en **décembre 2011**. Les déchets accueillis et stockés sur site proviennent des communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Mana et Awala-Yalimapo.

Toutefois, compte tenu de **l'absence de solution alternative** dans le secteur de Saint-Laurent-du-Maroni, ou même dans un secteur plus étendu, permettant à court terme, l'élimination des déchets non dangereux produits par ces communes, l'exploitation de l'ISDND Paul Isnard a continué après décembre 2011.

Ainsi, la CCOG, par l'arrêté préfectoral n°1010/SGAR du 2 juillet 2012, a été **mise en demeure** de respecter les dispositions de l'article 1.4.1 de l'arrêté préfectoral n°2958 2D/2B/ENV du 5 décembre 2006 relatives à la durée maximale d'exploitation.

Cet arrêté préfectoral de mise en demeure a été modifié par l'arrêté préfectoral n°2015-180-0003 du 30 juin 2015, qui a repoussé l'échéance de la fin de la durée d'exploiter l'ISDND au 30 juin 2015.

En 2015, la CCOG, toujours confrontée à un double problème (assurer la continuité du service de traitement des déchets ultimes de la zone du fait de la saturation anticipée du casier de stockage en cours d'autorisation et répondre à la mise en demeure de respecter les prescriptions qui lui étaient applicables), prend la décision de réaliser un dossier de Porter A Connaissance (PAC) dans le but de lancer les travaux suivants :

- /// Augmenter la capacité de stockage de l'ISDND à travers la création de trois nouveaux casiers ;
- /// Améliorer la gestion des eaux pluviales de l'installation grâce à la création de quatre nouveaux bassins de collecte des eaux pluviales ;
- /// Améliorer le traitement des lixiviats via la création de quatre nouveaux bassins de prétraitement et de stockage des lixiviats et d'une station de traitement des lixiviats par évapo-concentration.

À la suite de l'instruction de ce dossier de Porter à Connaissance, un nouvel arrêté préfectoral modificatif et complémentaire a été émis pour cette Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Il s'agit de l'arrêté préfectoral n°2015-282-0008 du 9 octobre 2015 portant des prescriptions complémentaires relatives à l'exploitation par la CCOG de l'ISDND située à Saint-Laurent-du-Maroni sur la route Paul Isnard, avec une autorisation d'exploiter accordée jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette autorisation concerne les rubriques 2760-2 et 3540 de la nomenclature des ICPE, sous le régime de l'autorisation :

- /// 2760-2 : installation de stockage de déchets non dangereux dont le volume autorisé est de 41000 m³ ;
- /// 3540 : installation de stockage de déchets non dangereux d'une capacité totale de 41000 tonnes et recevant 9 400 tonnes de déchets par an.

En 2016, compte tenu du contexte territorial très complexe en termes de gestion et d'élimination des déchets, la CCOG a lancé un appel d'offre en vue de réaliser les études nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'exploiter une extension de cette ISDND. Les principales caractéristiques de cette extension étaient les suivantes :

- /// La création de 16 casiers (sur deux niveaux : casiers 1 à 8 puis 9 à 16) hydrauliquement indépendants ;
- /// Une capacité totale de stockage de 570 000 tonnes de déchets ultimes non dangereux ;
- /// Un tonnage annuel moyen de 38 000 tonnes ;
- /// Un tonnage annuel maximum de 56 500 tonnes ;
- /// Une durée d'exploitation de 16 ans à compter de la première tonne de déchets déposée, à savoir 15 ans d'exploitation commerciale et une année prévue pour le réaménagement final de l'extension de l'ISDND.

Ce projet ambitieux par son ampleur a été abandonné.

En 2019, la CCOG a déposé un nouveau dossier de Porter à Connaissance du Préfet afin d'offrir une solution de traitement des déchets produits sur le territoire au-delà du 31 décembre 2019. Ce dossier a donné lieu à l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2015 et prolongeant la durée d'exploitation de l'ISDND de Saint Laurent-du-Maroni jusqu'au 31 mars 2022.

En 2020, la CCOG a déposé un autre dossier de PAC afin de trouver des solutions adaptées pour le stockage des déchets à l'issue de la période autorisée. Faute des financements nécessaires à la création d'une extension de grande ampleur, la CCOG a dû trouver une solution compatible avec les besoins de son territoire et ses capacités financières au-delà du 31 mars 2022.

L'instruction de ce PAC a permis à la CCOG d'obtenir un arrêté préfectoral complémentaire en date du 28 septembre 2020, autorisant l'extension de l'ISDND par la création de 4 casiers hydrauliquement indépendants et exploités sur 2 niveaux. L'autorisation d'exploiter est accordée **jusqu'au 30 avril 2025**.

En février 2022, la CCOG a réalisé une déclaration ICPE pour la mise en place d'une unité de mise en balle temporaire sur l'installation, pour une capacité de 990 m³.

En 2023, la CCOG a réalisé un enregistrement ICPE pour la création d'une aire permanente de tri et de mise en balle pour une capacité de 20 000 m³.

Aujourd'hui, la CCOG projette l'extension de la zone de stockage dans la continuité de la zone de stockage complémentaire. Le projet intègre l'emprise de la zone intermédiaire qui fait l'objet de travaux de réhabilitation engagés en 2024. L'installation de tri, de mise en balles et de stockage temporaire des déchets sera implantée sur cette zone intermédiaire.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet d'extension de l'ISDND Paul Isnard est localisé sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, le long de la Route de Paul Isnard, à 6 km au Sud-est du centre-ville, dans le département de la Guyane (973).

Le projet est implanté dans la continuité de l'ISDND existante qui est en cours d'exploitation.

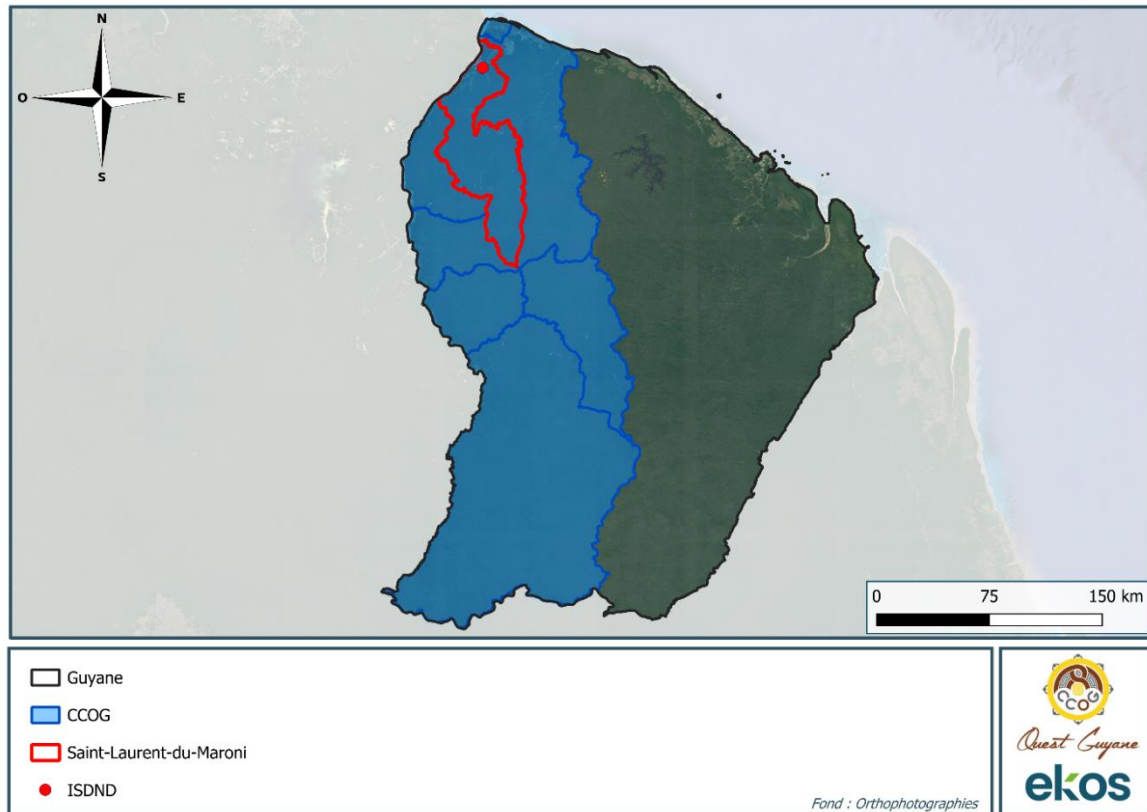


Figure 1 : Contexte géographique, intercommunal et communal

2.2 PLAN DE SITUATION ACTUELLE ET PROJETEE

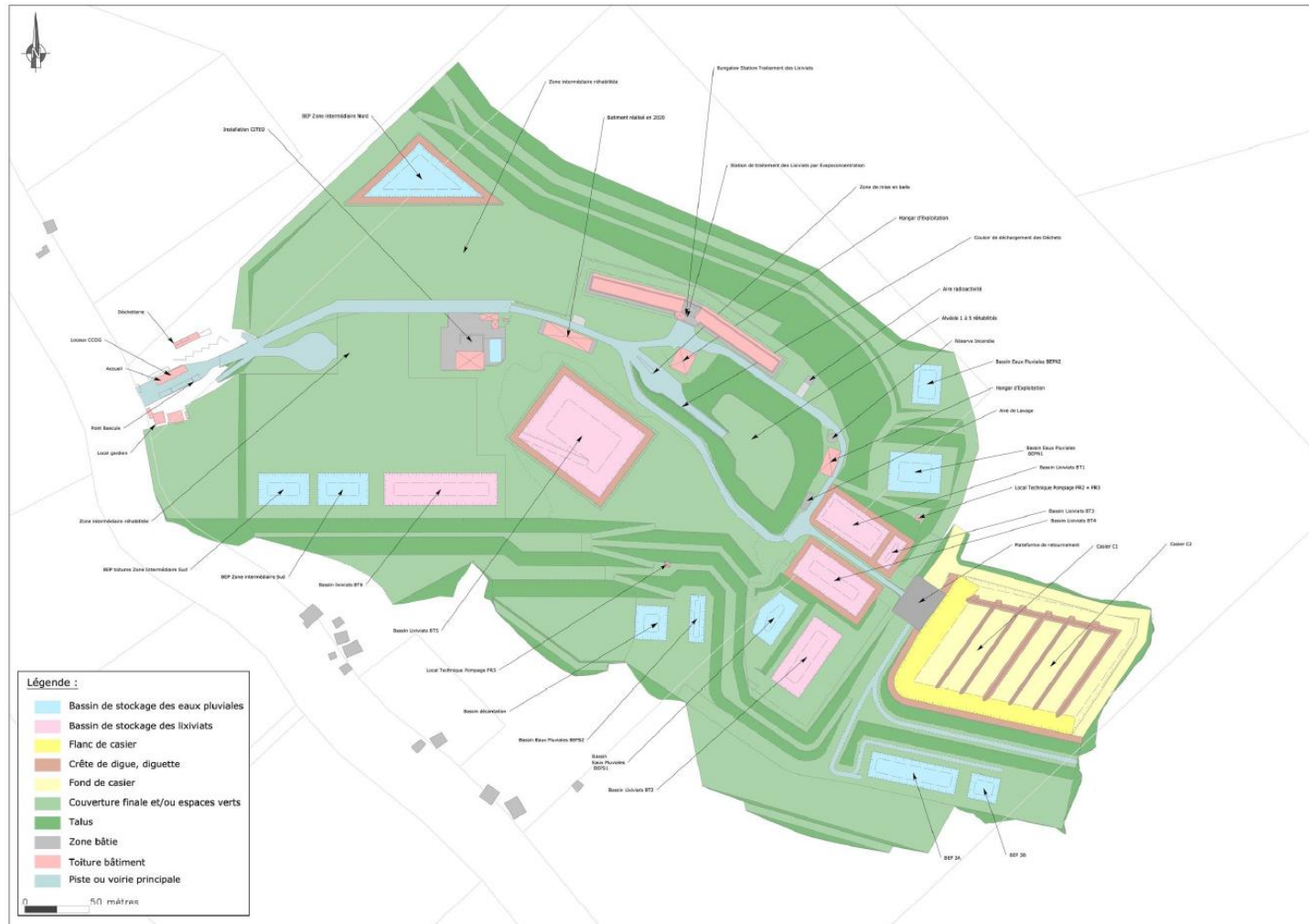


Figure 2 : Plan général des installations existantes (Source : BETA Environnement)

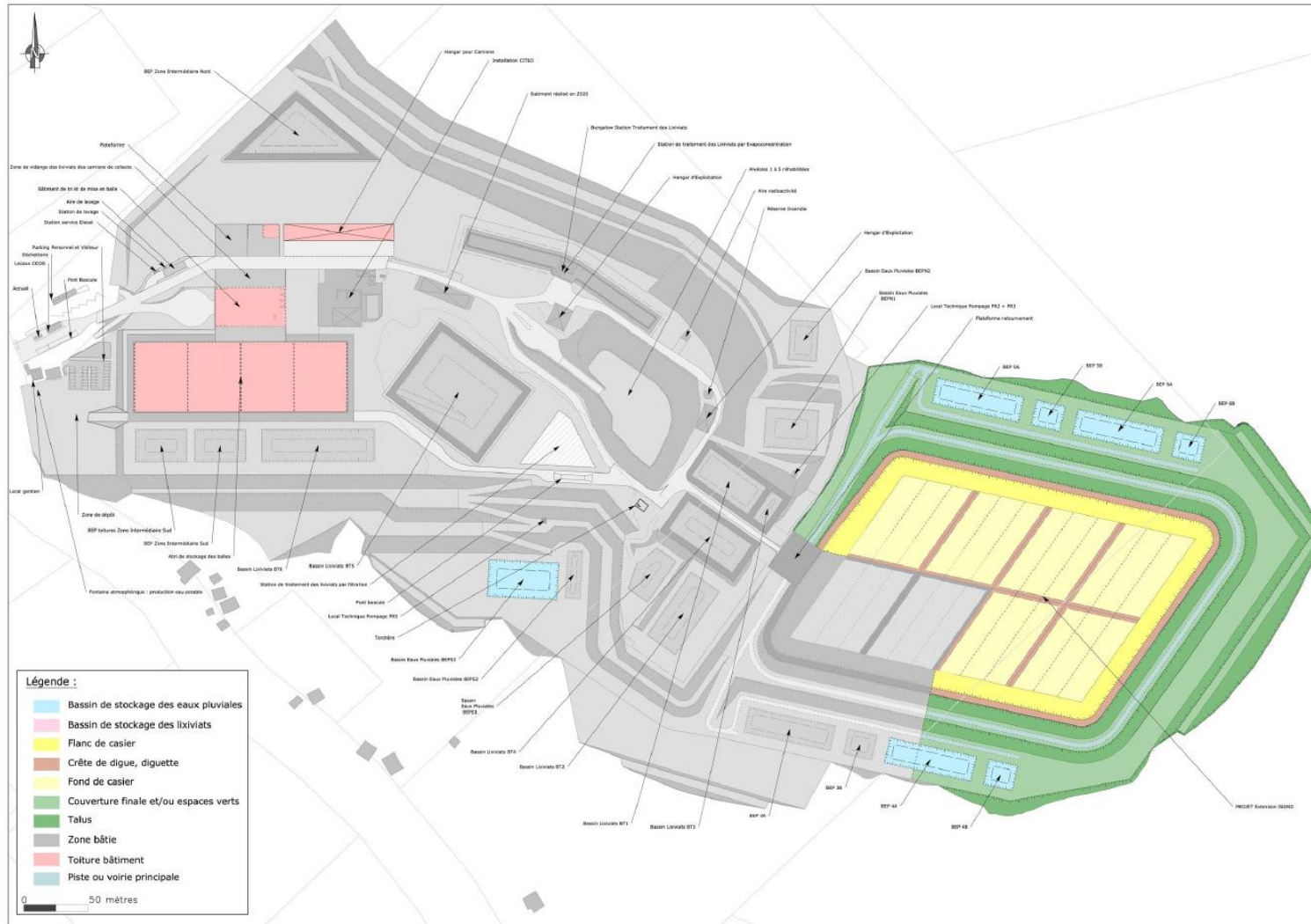


Figure 3 : Plan général de l'installation projetée (Source : BETA Environnement)

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 MILIEU PHYSIQUE

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Contexte climatique et vulnérabilité au changement climatique	<p>Le climat sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est de type équatorial. La température y est chaude et marquée par une amplitude thermique annuelle faible. Deux saisons sèches et deux saisons des pluies se répartissent tout au long de l'année. La pluviométrie annuelle moyenne est importante sur la commune et sur l'aire d'étude immédiate (3 000 mm).</p> <p>Les menaces climatiques liées à l'augmentation des températures et des déficits hydriques sont déjà observées en Guyane. Trois enjeux prioritaires émergent par rapport aux changements climatiques : l'augmentation des températures, l'élévation du niveau de la mer et la modification des régimes de précipitations.</p> <p>La zone d'étude est vulnérable vis-à-vis de la modification des régimes de précipitations.</p>	Modéré
Topographie	La topographie au niveau de l'aire d'étude est relativement marquée par des variations d'altitudes et des fortes pentes, néanmoins la zone d'extension est située en position de crête topographique.	Fort
Géologie	Le contexte géologique local est considéré comme très favorable sous réserve de reconstituer la couche supérieure de la barrière passive (1 m à k <1.10-9m/s) soit en intégralité ou soit par une structure équivalente comme le propose la réglementation.	Faible
Hydrogéologie	<p>La notion de vulnérabilité des eaux souterraines est ici sans objet ou fortement minorée par l'absence de débit et donc d'usage potentiel des eaux souterraines.</p> <p>La zone d'étude est en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau collectifs publics destinés à la consommation humaine et n'entretient aucune relation avec les captages AEP du secteur.</p>	Faible
Hydrologie	<p>La zone d'étude, située dans le bassin versant du Maroni et le sous bassin versant de la crique Margot, n'est traversé par aucun cours d'eau au droit du périmètre ICPE. Les masses d'eaux les plus proches, les talwegs Nord et Sud, reçoivent les eaux issues des bassins d'eau pluviales du site.</p> <p>Les eaux superficielles alentours présente des états chimique et écologique bon, hormis pour la crique Margot qui présente un état écologique médiocre et un état chimique mauvais.</p>	Modéré
Risques naturels	<p>Inondation :</p> <p>La zone de projet n'est pas concernée par le risque inondation. Des aléas de ruissellement liés à la présence de la crique Margot existent au Sud de la zone d'étude. Ils correspondent aux talwegs qui apparaissent en saison des pluies.</p>	Modéré
	<p>Risques littoraux :</p> <p>La commune de Saint-Laurent-du-Maroni n'est pas concernée par les risques littoraux.</p>	Faible
	<p>Mouvement de terrain :</p> <p>Aucun mouvement de terrain n'a été recensé à proximité de la zone d'étude et la commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention concernant les mouvements de terrain.</p>	Faible
	<p>Séisme :</p> <p>Le risque de séisme sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est classé comme très faible (zone 1).</p>	Faible
	<p>Radon :</p> <p>La commune de Saint-Laurent-du-Maroni est exposée à un potentiel radon de catégorie 3 (significatif).</p>	Très Fort
	<p>Incendie de forêt :</p> <p>La zone d'étude est à l'écart des zones les plus sensibles au risque feu de végétation mais elle reste toutefois exposée à ce risque du fait de son implantation au cœur d'un espace fortement boisé.</p>	Fort

3.2 MILIEU NATUREL

Tableau 2 : Habitats sur l'aire d'étude (Source : Biotope)

Code	Nom de l'habitat	Surface (m ²)	%	Enjeu de conservation
331	Forêts hautes du Nord de la Guyane	32,31	25	Faible
412	Forêt inondables ou marécageuses dégradées	4,90	3,8	Modéré
411	Forêts dégradées de terre ferme	46,8	36	Faible
421	Forêts et végétations arbustives en mutation (recrû forestier)	9,6	7,4	Négligeable
422	Végétations rudérales et pionnières	35,8	27,7	Négligeable

Tableau 3 : Liste des espèces végétales représentant un enjeu de conservation (Source : Biotope)

Famille	Nom scientifique	Type biologique	Statut	Enjeu de conservation
Arecaceae	<i>Dicorynia guianensis</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Faible
Bromeliaceae	<i>Disteganthus lateralis</i>	Plante de sous-bois	Déterminante ZNIEFF	Faible
Fabaceae	<i>Inga virgultosa</i>	Arbre (juvéniles sur la zone)	Déterminante ZNIEFF	Faible
Chrysobalanaceae	<i>Hirtella margae</i>	Arbuste	Déterminante ZNIEFF	Modéré
Lecythidaceae	<i>Hymenolobium flavum</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Modéré
Theaceae	<i>Laplacea fruticosa</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Fort
Orchidaceae	<i>Peltogyne venosa</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Modéré

Tableau 4 : Tableau synthétique des amphibiens patrimoniaux du site (Source : Biotope)

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut réglementaire	L.R.R.	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Centrolène splendide	<i>Cochranella geijskesi</i>	D	DD	Données insuffisantes.	Modéré : Espèce inféodée aux criques forestières sensible aux dégradations de son habitat

Légende :

- H : espèce d'amphibien protégée avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- P : espèce d'amphibien protégée (Art.3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTM, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation

Tableau 5 : Tableau synthétique des Reptiles patrimoniaux du site (Source : Biotope)

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut réglementaire	L.R.R.	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Criques forestières					
Neusticure du Suriname	<i>Neusticurus surinamensis</i>	D	LC	Espèce largement répartie sur toutes les criques forestières en bon état de conservation.	Faible : Reliquat de population sur le site, les criques fortement dégradées vont contraindre l'espèce à se déplacer vers des habitats plus préservés.
Zones ouvertes sur substrat sableux					
Lézard coureur indéterminé	<i>Cnemidophorus sp.</i>	D	DD	Données insuffisantes.	Faible : Fuite lors des travaux et densité de population en augmentation probable à moyen long terme, espèce favorisée par la mise à nu des sols sablonneux.

Tableau 6 : Table synthétique des Oiseaux patrimoniaux sur site (Source : Biotope)

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Boisements de terre ferme					
Batara à gorge noire	<i>Fredrickena viridis</i>	P / D	LC	Sous-bois encombré en forêt mature. Espèce endémique du plateau des Guyanes. Nicheur possible non loin de la crique au nord.	Fort
Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	P	LC	Boisements marécageux, vieilles mangroves, bords de fleuves et ouvertures forestières artificielles ou non, telles que les savanes-roches mais aussi les abattis. Un individu en lisière d'abatti au sud de la zone, nicheur possible dans le secteur.	Moyen
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Divers milieux forestiers et semi-ouverts. Nicheur possible dans le boisement et en lisière.	Moyen
Tamatia à gros bec	<i>Notharctus macrorhynchus</i>	P / D	LC	Canopée de la forêt mature. Espèce endémique du plateau des Guyanes. Nicheur possible dans le boisement.	Moyen
Scléruce à bec court	<i>Sclerurus ruficapillus</i>	P	LC	Sous-bois encombré en forêt mature. Nicheur possible non loin de la crique au nord.	Moyen
Grampar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Canopée en forêt mature. Endémique du plateau des Guyanes. Nicheur possible dans le boisement.	Moyen
Barbichon rougequeue	<i>Terentornis erythronus</i>	P	LC	Strates moyennes en divers milieux forestiers. Nicheur possible dans le boisement.	Moyen
Paruline des rives	<i>Myiobhypis rivularis</i>	P	DD	Criques forestières encombrées. Nicheur possible sur les criques du boisement.	Moyen
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Divers milieux forestiers. Très commun. Fréquente le boisement au moins ponctuellement pour se nourrir, nicheur possible.	Faible
Duc à aigrettes	<i>Lophostrix cristata</i>	P	LC	Strates hautes de la forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium barthi</i>	P	LC	Strates hautes de la forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Tamatia pie	<i>Notharctus tectus</i>	P	LC	Canopée de divers milieux forestiers. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Toucanet koulak	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	Strates hautes de la forêt mature. Espèce endémique du plateau des Guyanes. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Caracara à gorge rouge	<i>Ibycter americanus</i>	P	LC	Canopée de la forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Grampar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Sous-bois en forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vittatus</i>	P	LC	Strates moyennes en forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Habitats des espèces, abondance en Guyane et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Strates moyennes en forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Strates moyennes en forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Viréon à calotte rousse	<i>Hylophilus ochraceiceps</i>	P	LC	Sous-bois en forêt mature. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Microbate à long bec	<i>Ramphocaelus melanurus</i>	P	LC	Strates moyennes en divers milieux forestiers. Nicheur possible dans le boisement.	Faible
Milieux dégradés ouverts et semi-ouverts					
Marouette plombée	<i>Porphana albicollis</i>	P	LC	Secteurs herbacés denses et humides comme les savanes, les pâturages mais aussi les friches d'origine anthropiques. Nicheur possible en marge du boisement.	Moyen
Grasin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Cambrouzes, ripisylves denses et forêts de lianes dans le bloc forestier de l'intérieur. Par extension lisières dégradées à végétation très dense tel que les bords de pistes, de villages et d'abattis dans l'intérieur. Nicheur possible sur les lisières de la zone.	Moyen
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Espèce très commune sur le littoral mais absente de l'intérieur. Niche en mangrove. Espèce favorisée par le projet de décharge dans laquelle elle se nourrit de déchets. Un dortoir important sur la lisière forestière en marge de la zone (1049 individus comptés le 16/05/2023).	Faible

Légende :

- H : espèce d'amphibien protégée avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- P : espèce d'amphibien protégée (Art.3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTM, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation

Tableau 7 : Tableau synthétique des Mammifères patrimoniaux sur site (Source : Biotope)

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Abondance en Guyane	Enjeu contextualisé
Puma	<i>Puma concolor</i>	D	NT	Méconnue.	Fort : Espèce quasi menacée.
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	Les estimations de densités varient de 0,20 à 3,7 individus/km ² . En Guyane, la perte des habitats est limitée, mais à la différence des autres pays, l'espèce n'est pas protégée : la chasse représente donc un problème majeur. Bien souvent, les prélèvements dépassent les seuls maximaux recommandés pour ne pas mettre en péril la survie de l'espèce, faisant de la chasse au tapir une activité non durable.	Fort : Espèce en régression probable.
Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC	Espèce relativement commune. Vit en groupes de taille variable selon le milieu (en moyenne 5 à 6 individus) composés d'un mâle (voire deux) accompagné des femelles et des jeunes non encore autonomes. Endémique des plateaux de Guyane.	Modéré : Espèce endémique des plateaux des Guyanes.
Chiroptères					
Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD	Espèce rare et méconnue des zones urbaines	Modéré : Espèce rare et déterminante ZNIEF.
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	Peu abondante mais assez bien répartie.	Modéré : Espèce peu commune
Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD	Peu commune. Peu abondante et localisée sur le littoral.	Modéré : Espèce peu commune et localisée
Vampyresse de Brock	<i>Vampyriscus brocki</i>	-	LC	Naturellement rare et distribution relativement restreinte. Population difficile à évaluer du fait d'un risque de confusion élevé avec d'autres espèces.	Modéré : Espèce rare et distribution restreinte

Légende :

- H : espèce d'amphibien protégée avec ses habitats (Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- P : espèce d'amphibien protégée (Art.3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2020)
- D : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Guyane (DGTM, 2013).
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - LC (Least Concern) : Préoccupation mineure
 - NT (Nearly threatened) : Quasi-menacé extinction
 - VU (Vulnerable) : Vulnérable
 - EN (Endangered) : En danger d'extinction
 - CR (Critically endangered) : En danger critique d'extinction
 - EX : Disparue de Guyane
 - DD (Data Deficient) : Données insuffisantes pour l'évaluation

3.3 MILIEU AGRICOLE

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Agriculture	Une activité agricole est présente au sein des périmètres d'étude élargi et rapproché. Il n'existe cependant aucune activité agricole au droit du site de l'ISDND et en 2023 l'activité agricole la plus proche du site se situe à environ 700 m au Sud de ce dernier.	Faible

3.4 MILIEU HUMAIN

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Démographie et activités économiques	L'ensemble du territoire concerné par l'installation de stockage de déchets de Saint-Laurent-du-Maroni présente une tendance démographique à la hausse. L'économie de Saint-Laurent-du-Maroni est dominée par les secteurs d'activités « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » et « Commerce, transport, services divers ». Le nombre d'actifs est de 61,7% parmi la population de 15 à 64 ans, ce qui représente 17 214 personnes. Parmi ses actifs moins de la moitié d'entre eux sont aux chômage (45,8%), la commune présente donc un taux de chômage élevé et bien supérieur à la moyenne nationale (7,3% au deuxième trimestre 2024).	Faible
Bâtis	La commune de Saint-Laurent-du-Maroni présente un regroupement important de bâtis en son centre-ville, ainsi que des bâtis plus isolés sur le reste du territoire communale. Des habitations sont présentes à proximités directe de l'aire d'étude rapprochée le long de la route de Paul Isnard qui dessert l'ISDND depuis le centre-ville de la commune.	Fort
Occupation des sols	D'après les différentes sources et bases de données relatives à l'occupation des sols, l'aire d'étude immédiate correspond en majorité à de la « décharge » selon la cartographie de l'ONF, ce qui correspond à l'activité principale exercée au droit du site de l'ISDND. L'aire d'étude rapprochée est-elle composée de forêts et l'aire d'étude éloignée comprend des occupations des sols plus diverses, en majorité de la forêt mais également du tissu urbain discontinu. Les sols avoisinant l'ISDND sont également occupés illégalement.	Fort
Tourisme et loisirs	La commune de Saint-Laurent-du-Maroni présente de nombreux sites touristiques et activités de loisirs. Parmi ces sites et activités, aucune n'est comprise au sein de l'aire d'étude immédiate ou rapprochée. Les carbets de pique-nique ainsi que les centres historiques Saint-Laurent-du-Maroni sont compris dans l'aire d'étude éloignée à 4 et 5 km du site.	Modéré
Axe de transport	Routier : L'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni est uniquement accessible par la route de Paul Isnard. Cette route est utilisée pour des usages diverses autres que l'activité de l'ISDND.	Fort
	Fluvial : Le fleuve du Maroni est situé à environ 5 km à l'Ouest du site, il s'agit d'un axe majeur de transport par voie navigable.	Faible
	Transport aérien : L'aérodrome de Saint-Laurent-du-Maroni se situe à 5 km au Nord-Ouest de l'ISDND. La piste de celui-ci n'est pas orientée en direction de l'ISDND.	Faible
Réseaux aériens et souterrains	L'ISDND dispose de ses propres réseaux pour la gestion des eaux pluviales, lixiviats et biogaz. Le réseau public d'électricité est le seul réseau public auxquelles le site est raccordé.	Fort
Risques technologiques	Transport de matières dangereuses : Le risque de transport de matière dangereuse est existant sur le fleuve du Maroni, à 5 km de l'ISDND. Le site n'étant pas situé à proximité du fleuve, il n'est pas concerné par ce risque.	Faible
	ICPE et SEVESO : 47 ICPE sont présent sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. L'aire d'étude est également une ICPE soumise au régime de l'Autorisation. Aucun site SEVESO n'est présent sur la commune ou à proximité de la zone d'étude.	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Sites et sols pollués	La commune de Saint-Laurent-du-Maroni compte 9 sites BASIAS, dont l'un est situé au droit de l'installation existante.	Fort

3.5 EMISSIONS, DECHETS ET SANTE PUBLIQUE

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Etablissements sensibles	L'aire d'étude immédiate est située à plus de 3 km du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni où sont situés les établissements sensibles : écoles et hôpital notamment.	Faible
Bruit	L'aire d'étude, à savoir l'ISDND est conforme à la réglementation des ICPE sur la limitation du bruit émis dans l'environnement. Les principales sources de bruit à proximité du site sont le trafic routier sur la route de Paul Isnard et les bruits de voisinages provenant des habitations environnantes.	Faible
Qualité de l'air	La qualité de l'air sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est globalement bonne malgré des écarts récurrents à la valeur guide annuelle de l'OMS en termes de concentration de PM2.5. Les rapports annuels de l'ISDND indiquent que les productions de biogaz sont peu significatives voire nulle durant les années où les biogaz ont été suivis (2020 à 2022).	Faible
Odeurs	En l'absence de mesures olfactométriques, la caractérisation des odeurs au droit de la zone d'étude est essentiellement qualitative. Aucun problème d'odeurs n'est détecté au droit de l'extension en elle-même dans la mesure où il s'agit d'une zone boisée. L'installation actuelle pourrait influencer l'environnement olfactif du projet d'extension. Néanmoins, aucun problème particulier d'odeurs n'a été recensé au droit de l'installation actuelle lors des différentes visites de site. Aucune plainte en raison de nuisances olfactives n'a été déposée à l'encontre de l'installation.	Faible
Envol de déchets	L'installation est peu sujette aux envois de déchets compte tenu des faibles régimes des vents sur la commune.	Faible
Vibrations	L'aire d'étude immédiate n'est pas soumise à des vibrations induites par une activité ICPE ou IOTA à proximité.	Faible
Lumière et éclairage	L'aire d'étude immédiate n'est située dans une zone source de fortes émissions lumineuses.	Faible
Chaleur et radiations	L'ISDND ne produit pas de chaleur ou de radiations et n'est pas soumise à des sources de radiations. La zone d'étude est exposée régulièrement à des épisodes de fortes températures.	Faible
Elimination et valorisation des déchets	La Guyane produit 352 600 tonnes de déchets par an, en majorité des déchets inertes et non dangereux. Parmi cette production de déchets, les ordures ménagères représentent environ 63 000 tonnes, pour un équivalent de 228 kg/hab/an, valeur inférieure à celle de la France métropolitaine et des autres territoires d'outres mer. L'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni à réceptionnées en 2023 environ 18 000 tonnes de déchets, constitué en majorité d'ordures ménagères.	Fort

3.6 PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL, HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeu associé
Paysage et patrimoine	Le site en exploitation à l'intérieur duquel se situe la zone de projet est implanté au cœur de boisements qui jouent un rôle de filtre au regard des paysages aux alentours. Les enjeux liés à l'étendue de la parcelle sont très largement minimisés par la présence des boisements qui forment une protection visuelle très efficace.	Nuls à Faibles

4. SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET MESURES

4.1 INCIDENCES BRUTES, RESIDUELLES ET MESURES ASSOCIEES

4.1.1 Incidences et mesures en phase travaux

	Incidences en phase travaux				Mesures	Incidences résiduelles
	Incidences directes		Incidences indirectes			
Milieu physique						
Climat	Aucun caractère microclimatique particulier.	Nulles	La production de gaz à effet de serre en phase travaux est alors considérée comme faible au regard de la production anthropique globale sur une même période.	Faibles	E1 R1 ; R2 ; R3 ; R4 S1	Négligeables à nulles
Sol, sous-sol et topographie	Les modifications dues aux travaux vont principalement entraîner une baisse de l'altimétrie de la zone d'étude en phase de travaux.	Modérées	Risque de pollution accidentelle.	Faibles	E1 ; E2 ; E3 ; E4 ; E ; E6 R8 ; R9 ; R10 ; R11 ; R12 ; R13 ; R17 S2	Faibles
Hydrogéologie	Aucune incidence sur les eaux souterraines et sous réserve de mise en place d'une barrière de sécurité passive. Pas de prélèvements d'eau souterraines.	Modérées	Risque de pollution accidentelle.	Faibles	E1 ; E2 ; E4 ; E5 ; E6 ; E8 R8 ; R9 ; R10 ; R11 ; R12 ; R13 ; R15 ; R16 S4	Faibles à négligeables
Hydrologie	Aucun travaux n'aura lieu dans le lit mineur des cours d'eau à proximité de la zone d'étude. Les autres travaux situés au niveau de la zone d'étude n'auront aucune incidence sur les eaux superficielles.	Faibles	Risque de pollution accidentelle.	Faibles	E1 ; E2 ; E4 ; E5 ; E7 ; E8 R8 ; R9 ; R10 ; R11 ; R12 ; R13 ; R15 ; R16 S5 ; S7	Nulles
Risques naturels						
Inondation	La zone de projet n'est pas concernée par le risque inondation. Des aléas de ruissellement liés à la présence de la crique Margot existent au Sud de la zone d'étude. Ils correspondent aux talwegs qui apparaissent en saison des pluies.	Nulles	Aucune incidence	Nulles	E9 R1 ; R19 ; R20	Nulles
Risque littoraux	Aucune incidence	Nulles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Mouvements de terrain	Les travaux ne seront pas de nature à augmenter le risque de mouvement de terrain sur site.	Nulles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Séismes	Les travaux ne seront pas de nature à augmenter le risque sismique sur site.	Nulles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Radon	La phase de travaux aura une incidence directe sur le risque radon de par le remaniement des sols (décapages, terrassements, déblaiements, remblaiements etc). Le risque sera aggravé en phase travaux au niveau des ISDND. Les autres zones du périmètre ICPE ne seront pas impactées.	Modérées	Aucune incidence	Nulles		Faibles
Feu de forêt	Les engins intervenant en phase travaux pourront générer de la chaleur mais n'exerceront pas en milieu boisé et ne seront donc pas de nature à augmenter le risque de feu de végétation.	Faibles	Aucune incidence	Nulles	Faibles	
Milieu humain						
Démographie, contexte socio-économique, occupation des sols et bâtis	La zone de projet est située dans un contexte à dominante forestière ou l'habitas est diffus et présent le long de la route de Paul-Isnard. Les travaux n'auront pas d'incidences sur la démographie, le contexte socio-économique et les bâtis. L'occupation de sols sera modifiée pour permettre la création des nouveaux casiers de stockage et la création des nouvelles installations.	Modérées	L'incidence indirecte des travaux sur le contexte socio-économique sera positive puisqu'elle fera intervenir des entreprises allant réaliser les travaux. Un chantier de cette ampleur permet d'avoir une incidence positive sur le secteur économique pendant la durée des travaux.	Faibles (positives)	E1 ; E2 ; E10	Faibles à nulles (positives)
Tourisme et loisirs	Aucune incidence	Nulles	Aucune incidence	Nulles	Aucune mesure n'est à prévoir	Nulles

	Incidences en phase travaux				Mesures	Incidences résiduelles
	Incidences directes		Incidences indirectes			
Axes de transport	Aucune incidence	Nulles	Augmentation du risque de collision Envol de poussières Possibles dégradation de chaussée	Faibles	E1 ; E2 R5 ; R21 ; R22 ; R24 ; R25 ; 27 ; R28	Nulles
Réseaux	Les travaux vont induire la création de nouveaux réseaux de collectes des lixiviats, biogaz et eau de pluie. Les zone de stockage et de traitement de ses effluents resterons identique à l'installation actuelle, seuls les réseaux de collecte sera étendu à l'extension de l'installation. Les réseaux existants seront conservés. Il n'y aura aucune incidence en dehors du périmètre ICPE car le site n'est relié à aucun réseau collectif. Les travaux n'auront aucun impact sur les canalisations de transport de matière dangereuses, ni sur le réseau aérien bordant la zone d'étude.	Modérées	Aucune incidence	Nulles	E1 ; E2 ; E12 R23	Faibles à nulles
Risques technologiques	Le site déjà existant est la seule ICPE dans un périmètre de 1 km autour de l'aire d'étude. Le site est préexistant, il s'agissait d'ores-et-déjà d'un site industriel présentant un risque technologique. Les travaux d'extension du site ne modifieront pas le risque existant du site	Faibles	Aucune incidence	Nulles	E1 ; E2 R14	Nulles
Sites et sols pollués	Aucune incidence	Nulles	Risque de pollution accidentelle.	Faibles	E1 ; E2 ; E4 ; E5 R8 ; R9 ; R10 ; R11 ; R12 ; R13	Nulles
Emissions de déchets et santé publique						
Bruit	Engins de chantier susceptibles de provoquer des nuisances sonores (circulation, alarmes de recul)	Modérées	Augmentation négligeable du trafic local	Nulles	E10 R21 ; R26 S8	Nulles
Qualité de l'air	Qualité de l'air impactée par la circulation et la présence des engins de chantier (hydrocarbures, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, poussières).	Modérées	Emission des gaz d'échappement des engins de chantier, fragmentation des particules du sol ou du sous-sol due à la circulation d'engins.	Modérées	E10 ; E11 R1 ; R29 ; R30	Faibles
Odeurs	Les travaux ne seront à l'origine d'aucune source d'odeur particulière en dehors des gaz d'échappement des engins de chantier.	Faibles	Aucune incidence	Nulles	E10 ; E11 R1	Nulles
Ambiance lumineuse	Les travaux seront réalisés en journée, en parallèle de l'exploitation du Site. L'impact sur l'ambiance lumineuse sera ainsi négligeable. Aucun éclairage n'est prévu sur la zone de chantier en dehors des phares des engins. Un éclairage temporaire pourra être utilisé en tout début ou en fin de journée en cas de travaux réalisés lors des journées avec peu d'ensoleillement.	Faibles	Aucune incidence	Nulles	E10 R26 ; R31	Nulles
Vibrations, chaleur et radiation	Les opérations susceptibles d'émettre des vibrations dans le sol seront le passage d'engins et la création des fondations des subdivisions du casier de stockage et des digues. Ces vibrations seront négligeables et limitées dans le temps le temps des travaux. Elles sont susceptibles de se déplacer dans le sol sur quelques dizaines de mètres. Pas de génération de radiation ou de forte chaleur.	Nulles	La destruction d'espaces naturels est de nature à augmenter la chaleur locale (diminution de l'absorption lumineuse).	Faibles	E13 R1	Nulles
Déchets	Aucun déchet dangereux ne sera produit sur le chantier en phase travaux dans la mesure où l'entretien des engins ne sera pas réalisé au sein de la zone chantier. Les ravitaillements, s'ils sont réalisés sur la zone chantier, seront réalisés en bord à bord avec bac de rétention mobile. Le ravitaillement sera préférentiellement réalisé hors zone de chantier (dans les ateliers). Les déchets seront évacués et traités en filières adaptées, sur des sites situés proches de la zone travaux.	Faibles	La réalisation de travaux est susceptible de générer des déchets supplémentaires en cas de pollution accidentelle des sols ou des eaux.	Faibles	R13 ; R32 ; R33 S11	Nulles
Milieu paysager et patrimonial						
Paysage et patrimoine	Le projet d'extension a été organisé de telle sorte que les enjeux paysagers soient réduits au maximum avec un niveau d'incidence qui est nul. Les parcelles dédiées à l'extension ne sont pas visibles depuis l'extérieur.	Nulles	Aucune incidence	Nulles	E14 A4 ; A5	Nulles

4.1.2 Incidences et mesures en phase exploitation et post-exploitation

	Incidences en phase exploitation et post exploitation				Mesures	Incidences résiduelles
	Incidences directes	Incidences indirectes				
Milieu physique						
Climat	Le stockage de déchets non dangereux occasionne la production de gaz issu de la biodégradation des déchets. Ce biogaz est notamment composé de méthane, qui est un puissant gaz à effet de serre (GES). Un captage et un traitement efficaces du biogaz, permet de limiter très fortement les émissions. Ainsi, le biogaz émis par la biodégradation des déchets n'aura pas d'incidence significative sur le climat. Le réaménagement final du site comblera la dépression topographique et laissera place à une surface plane. Cette modification du relief n'est pas de nature à modifier la circulation des masses d'air à plus grande échelle.	Nulles	En phase d'exploitation, des émissions de gaz à effet de serre seront engendrées par la circulation induite par l'activité (apport des déchets sur site) et l'entretien du site. La circulation sur site sera néanmoins faible au regard de la circulation existante sur les axes alentours. Les incidences de l'extension seront non significatives, compte tenu du fait que le site fonctionne actuellement. Il n'y aura plus d'émissions atmosphériques sur site au terme de la période de suivis et le site aura été réintégré à son état naturel.	Nulles	E1 R1 ; R2 ; R3 ; R4	Nulles
Sol, Sous-sol et Topographie	L'exploitation du site entrainera une modification de sa topographie. En effet, l'activité de stockage de déchets va entraîner la création d'un dôme. A terme, des phénomènes de tassements des déchets peuvent apparaître au niveau des subdivisions du casier de stockage des déchets, ce qui peut entraîner la formation de cuvettes à la surface des stockages et ainsi modifier la topographie finale du stockage.	Fortes	Risque de pollution accidentelle	Faibles	E4 ; E5 ; E6 R7 ; R8 ; R9 ; R10 ; R11 ; R12 ; R13 ; R17 ; R18 S3	Faibles
Hydrogéologie	Risque de pollution des eaux souterraines par les déchets stockés	Modérée	Risque de pollution des eaux souterraines par des fuites de produits stockés sur site	Modérée	E8 R8 ; R9 ; R10 ; R11 S4	Faibles à nulles
Hydrologie	Pollution accidentelle des eaux superficielles	Modérées	Risque de pollution accidentelle	Faibles	E8 R8 ; R9 ; R10 ; R11 S5 ; S7 ; S9	Faibles à nulles
Risques naturels						
Inondation	Le projet intègre la gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site par bassin versant et leur rejet au milieu naturel ainsi que le traitement et le rejet des lixiviats produits par les déchets stockés dans le massif de déchets pour limiter l'aggravation du risque inondation.	Faibles	Débordement des bassins d'eau pluviales, fragilisation de la stabilité des digues et débordement des cours d'eaux avoisinants en cas de pluie exceptionnelle	Faibles	E9 R1 ; R19 ; R20	Nulles
Risque littoraux	Aucune incidence	Nulles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Mouvement de terrain	L'exploitation des zones de stockage est susceptible d'entraîner des mouvements de terrains localisés de type tassements essentiellement ou en cas de digue instable.	Faibles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Séisme	Le projet en phase d'exploitation et de post-exploitation n'est pas de nature à avoir une incidence sur le risque sismique.	Nulles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Radon	Les travaux de création des subdivisions du casier auront été réalisés au préalable. Il s'agira uniquement de leur remplissage et de leur couverture en phase d'exploitation, ce qui aura une incidence directe mineure sur le risque radon du fait des remaniements de sols.	Faibles	Aucune incidence	Nulles		Nulles
Feu de forêt	Le projet en phase d'exploitation et de post-exploitation n'est pas de nature à avoir une incidence directe sur le risque de feu de végétation.	Faibles	Départ de feu depuis un engin	Faibles		Nulles
Milieu humain						
Démographie, contexte socio-économique, occupation des sols et bâtis	En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence directe sur la démographie pérenne de la commune, le projet n'étant pas de nature à créer des logements ni à en supprimer. Concernant les activités socio-économiques, le projet créera des postes à pourvoir pour sa maintenance et son entretien en phase de post-exploitation. En phase de post-exploitation l'occupation des sols retrouvera un état naturel du fait du réaménagement du site.	Faibles (positives)	Le fonctionnement du site et son suivi en post-exploitation va nécessiter de nombreux emplois indirects (bureau d'études, techniciens).	Faibles (positives)	E10 C1	Faibles (positives)
Tourisme et loisirs	L'exploitation de l'installation de stockage étant actuellement en fonctionnement, son extension n'aura pas plus d'incidences sur le tourisme qu'actuellement. De plus les principaux lieux de tourisme et de loisirs ne sont pas situés à proximité du site.	Nulles	Aucune incidence	Nulles	Aucune mesure n'est à prévoir	Nulles

	Incidences en phase exploitation et post exploitation				Mesures	Incidences résiduelles	
	Incidences directes		Incidences indirectes				
	En phase de post-exploitation, le réaménagement du site n'aura pas d'incidence sur le tourisme et les loisirs.						
Axes de transport	Le trafic local sera inchangé, en effet le site étant déjà en exploitation, son extension n'engendrera pas de trafic supplémentaire durant son exploitation. En phase post-exploitation, la priorité sera donnée au retour à la vocation naturelle du site ne générant plus de trafic. Il n'y aura aucune incidence sur le trafic aérien, fluvial et ferroviaire.		Nulles	Les incidences indirectes résultent des risques d'accident générés par les transports jusqu'au site. Aucun déchet dangereux n'est acheminé sur le site.	Faibles	R5 ; R21 ; R22 ; R28	Nulles
Réseaux	L'exploitation du site requiert l'utilisation des différents réseaux pour les besoins de fonctionnement du site. Ces réseaux ne concernent que le Site et n'ont aucune incidence sur des réseaux extérieurs au site. Les réseaux préexistants continueront d'être utilisés. Les équipements de collecte et de traitement des lixiviats seront conservés dans la phase de remise en état et post-exploitation. A l'issue de la phase de suivis post-exploitation, tous les réseaux seront démantelés, à l'exception des réseaux de collecte des eaux pluviales.		Modérées	Aucune incidences	Nulles	E12 R23	Faibles à nulles
Risques technologiques	En phase d'exploitation le risque industriel généré par le site ne sera pas différent du site actuel. En phase de post-exploitation le site ne générera plus de risque industriel.		Faibles	Aucune incidences	Nulles	R14	Nulles
Sites et sols pollués	L'exploitation de l'installation n'aura aucune incidence sur les sites et sols pollués. En phase post-exploitation, la priorité sera donnée au retour à la vocation naturelle du site.		Nulles	Risque de pollution accidentelle	Faibles	R8 ; R10 ; R11	Nulles
Emissions de déchets et santé publique							
Bruit	L'installation de stockage étant préexistante, elle est déjà source de bruit. La prolongation de son activité dans le temps aura cependant une incidence directe sur l'ambiance sonore de la zone d'étude en maintenant le bruit ambiant. Par sa proximité avec les habitations, le projet est susceptible d'émettre des nuisances audibles par les riverains. À l'issue de la phase de remise en état, les incidences sur le bruit seront positives puisque le niveau sonore diminuera du fait de l'arrêt de l'installation et des transports associés. Le site sera restitué à son état naturel et plus aucune source de bruit ne sera émise.		Modérées	L'approvisionnement des déchets, matériels et personnel pour les besoins de fonctionnement du site continueront de générer du bruit. Les transports pourront avoir une incidence indirecte sur les riverains du fait de leur proximité avec le site. Les activités de suivi environnemental, de surveillance et d'entretien représenteront très peu de déplacement et de personnel sur Site. Les sources de bruit seront alors ponctuelles puisqu'il n'y aura plus de présence humaine permanente	Faibles	E10 R21 ; R26 S8	Faibles
Qualité de l'air	Les émissions dans l'air du site vont évoluer du fait de l'extension du site et de sa prolongation d'exploitation dans le temps. En effet, l'exploitation de l'installation de stockage de Beauchêne est source d'émissions, qui correspondent à des rejets canalisés et diffus dans l'air. En phase de post-exploitation le site ne sera plus à l'origine d'émissions atmosphériques.		Modérées	Les incidences indirectes du projet sur la qualité de l'air sont liées à l'acheminement de camions, matériaux et personnels jusqu'au site. L'exploitation du site étant préexistante, il n'y aura pas d'incidences sur le trafic et la qualité de l'air.	Faibles	E10 ; E11 R1 ; R29 ; R30	Faibles
Odeurs	Les résultats de l'étude olfactive montrent de plus que les flux d'odeurs pris en compte pour les principales sources d'émissions olfactives en lien avec le projet permettent de respecter le seuil de 5 uoE/m3, 98 % du temps (soit plus de 175 heures par an), au niveau des zones d'occupation humaine situées dans un rayon de 3 km autour des limites du site. En phase de post exploitation les subdivisions du casier de stockage de déchets seront revalorisés et ne constitueront plus une source potentielle d'odeurs.		Faibles	Aucune incidence	Nulles	E10 ; E11 R1 S6 ; S10 C1	Nulles
Ambiance lumineuse	Le site est d'ores et déjà éclairé du fait de l'exploitation préexistante du site. Il n'y aura aucun éclairage supplémentaire. En phase post-exploitation, il n'y aura plus aucun éclairage sur site : les incidences seront ainsi positives.		Nulles	Il n'y aura aucune évolution en ce qui concerne les incidences indirectes sur la lumière, qui pourra perturber le cycle biologique de la faune et de la flore locale, interrompant le cycle circadien au droit de la zone d'étude.	Nulles	E10 R26 ; R31	Nulles
Vibrations, chaleur et radiation	L'exploitation du site ne sera pas de nature à générer d'importantes vibrations. Le cheminement des camions sur site pourra conduire à de légères vibrations très localisées. L'exploitation du site ne générera pas de chaleur ou de radiation.		Nulles	Aucune incidence	Nulles	E13 R1	Nulles

	Incidences en phase exploitation et post exploitation				Mesures	Incidences résiduelles
	Incidences directes		Incidences indirectes			
	En phase de post-exploitation, le site retournera à l'état naturel et ne sera pas de nature à produire des vibrations, de la chaleur ou des vibrations.					
Déchets	L'exploitation de l'installation générera une faible quantité de déchets. Les Déchets Non Dangereux des Activités Economique (DNDAE) seront collectés et périodiquement acheminés vers des filières de valorisation appropriées. Les incidences directes de la phase d'exploitation seront modérées, le site étant d'ores-et-déjà exploité. En post-exploitation le site ne générera plus aucun déchet.		Modérées	La présence des activités peut générer des déchets supplémentaires en cas de pollution des sols ou des eaux, après traitement. Les déchets produits par le traitement de la pollution sont évacués et traités en filières adaptées. Les incidences indirectes sur les déchets en phase de fonctionnement pourraient être majeures en cas de pollution.	Faibles	R6 ; R13 ; R32 ; R33 S11

4.1.3 Incidences et mesures sur le milieu naturel

4.1.3.1 Incidences brutes

	Incidences	Incidences				Mesures	
		Famille	Nom scientifique	Type biologique	Statut		Enjeu de conservation
Flore	Globalement les incidences sont faibles : il n'y a pas d'espèce protégée, et parmi les 7 espèces déterminantes ZNIEFF inventoriées la majorité sont assez communes à l'échelle de la Guyane, exception faite de <i>Laplacea fruticosa</i> espèce rare très peu récoltée et qui semble se limiter à la partie ouest de la Guyane. Elle ne devrait pas être directement impactée, l'individu observé se trouvant en dehors de la zone d'extension.	Arecaceae	<i>Dicorynia guianensis</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Faible	R34 R36 R37 C2 A1
		Bromeliaceae	<i>Disteganthus lateralis</i>	Plante de sous bois	Déterminante ZNIEFF	Faible	
		Fabaceae	<i>Inga virgultosa</i>	Arbre (juvénile sur la zone)	Déterminante de ZNIEFF	Faible	
		Chrysobalanaceae	<i>Hirtella margae</i>	Arbuste	Déterminante ZNIEFF	Modéré	
		Lecythidaceae	<i>Hymenolobium flavum</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Modéré	
		Theaceae	<i>Laplacea fruticosa</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Fort	
		Orchidaceae	<i>Peltogyne venosa</i>	Arbre	Déterminante ZNIEFF	Modéré	

		Incidences						Mesures																																																																																																																																																												
Avifaune	<p>Le Batara à gorge noire et le Sclérure à bec court ont pour habitat les zones encombrées autour des criques, ainsi que les bas-fonds en bon état de conservation. La destruction d'un criquet sur l'emprise du projet, et la proximité de la zone défrichée avec la crique induit une incidence modérée sur la perte d'habitat de ces espèces. La Paruline des rives, plus communes mais inféodée au même type d'habitat, est également impactée par la destruction de la surface forestière autour des criques.</p> <p>Certaines espèces de canopée, comme le Tamatia à gros bec, le Toucanet koulik, et le Grimparr lancéolé, seront également impactées modérément par le projet, induisant la perte d'habitat de forêt haute. Il en est de même pour certaines espèces de sous-bois, plus sensibles à la dégradation du milieu, comme le Grimparr barré ou le Viréon à calotte rousse.</p> <p>Le Bec-en-croc de Cayenne ne sera pas impacté car les surfaces de forêt marécageuses ne sont pas impactées par le projet.</p> <p>Le Duc à aigrettes et la Chevêchette d'Amazonie sont inféodés aux habitats forestiers en bon état de conservation, et notamment aux sous-bois. La destruction de leur habitat aura une incidence modérée sur ces espèces.</p> <p>Les autres espèces forestières s'accommodent relativement bien aux milieux dégradés (Barbichon rougequeue, Microbate à long bec, Ibijau et Tamatia pie), ou sont très communes sur ce type d'habitat de forêt haute (Caracara à gorge rouge, Tyranneau à miroir, Tyran grisâtre, Microtyran bifascié), que l'on trouve assez abondamment autour de l'emprise du projet.</p> <p>Les espèces de milieux ouverts ne seront que faiblement impactées par le projet. La dégradation du couvert forestier et la création d'une lisière dense créera un habitat favorable à leur maintien sur la zone. L'Urubu noir est très présent sur le périmètre actuel de la décharge et forme un dortoir en lisière de l'installation comptant plus de 950 individus en 2017 et 1049 individus en 2023. Cette population sera à moyen terme vraisemblablement maintenue par le projet d'extension de la décharge (facilitation de nourrissage sur les déchets). L'ouverture de l'extension devrait entraîner la fermeture des casiers encore actuellement en exploitation et la surface d'exploitation devrait rester identique à celle exploitée actuellement selon la maîtrise d'ouvrage. Le dortoir actuellement en lisière de la zone exploitée se déplacera probablement sur les nouvelles lisières formées autour du nouveau périmètre d'extension. Il n'est pas attendu d'augmentation ou de diminution de la taille du dortoir d'Urubus noirs sur le site liée à l'ouverture de l'extension. Néanmoins des mesures de réductions seront mises en place pour que l'ISDND soit moins attractive dans son ensemble pour les Urubus et ainsi réduire les risques liés à l'aviation ainsi que les incidences éventuelles sur cette espèce protégée. En effet l'incidence du nourrissage sur les déchets reste difficile à déterminer. D'une part, à court terme la nourriture abondante des déchets en décomposition entraîne la concentration des individus autour des ISDND et pourrait donner l'impression que l'espèce est favorisée par la présence de l'ISDND mais le risque d'empoisonnement ou de suffocation avec des matières plastique ainsi que l'habituatation au nourrissage par l'homme sont également à prendre en compte.</p> <p>Dès 1987 au Mexique, une étude montre que 34% des Urubus noirs se nourrissant sur les décharges ont ingérés des matières synthétiques dont 72% proviennent de sacs plastiques (Iñigo, 1987). En 2018, une étude nord-américaine démontre à la fois des effets cliniques positifs (gain de masse, apport en calcium) et négatifs (reins endommagés, infections) entraînés par le nourrissage sur les déchets (Plaza & Lambertucci, 2018). Un deuxième point de vigilance est l'habituatation au nourrissage par l'homme, une étude de 2007 a montré que les Urubus noirs se nourrissant près des villes identifient de la même façon une charogne en décomposition (leur nourriture en milieux sauvages) et un sac plastique contenant potentiellement de la nourriture (leur nourriture de substitution en ville) (Sazima, 2007). Les effets sur la stabilité des populations sur le long terme restent inconnus mais pourraient avoir des conséquences importantes.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom normalisé</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Statut</th> <th>L.R.R.</th> <th>Enjeu contextualisé</th> <th>Impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align:center">Boisements de terre ferme</td> </tr> <tr> <td>Batara à gorge noire</td> <td><i>Frederickena viridis</i></td> <td>P / D</td> <td>LC</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Bec-en-croc de Cayenne</td> <td><i>Leptodon cayanensis</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Ibijau gris</td> <td><i>Nyctibius griseus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Tamatia à gros bec</td> <td><i>Notarbachus macrorhynchos</i></td> <td>P / D</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Sclérure à bec court</td> <td><i>Sclerurus rufifigularis</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Grimpar lancéolé</td> <td><i>Lepidocolaptes albolineatus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Barbichon rougequeue</td> <td><i>Terenotriccus erythrinus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Paruline des rives</td> <td><i>Myiobhyps rivularis</i></td> <td>P</td> <td>DD</td> <td>Moyen</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Grand Urubu</td> <td><i>Cathartes melambrotus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Duc à aigrettes</td> <td><i>Lophotrix cristata</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Chevêchette d'Amazonie</td> <td><i>Glaucidium bardi</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Tamatia pie</td> <td><i>Notarbachus tectus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Toucanet koulik</td> <td><i>Selenidera piperivora</i></td> <td>D</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Caracara à gorge rouge</td> <td><i>Ibycter americanus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Grimpar barré</td> <td><i>Dendrocolaptes certhia</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align:center">Milieux dégradés ouverts et semi-ouverts</td> </tr> <tr> <td>Microtyran bifascié</td> <td><i>Lophotriccus vitiensis</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Tyranneau à miroir</td> <td><i>Tolmomyias assimilis</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Tyran grisâtre</td> <td><i>Rhytipterna simplex</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Viréon à calotte rousse</td> <td><i>Hylaptilus ochraceiceps</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Modéré</td> </tr> <tr> <td>Microbate à long bec</td> <td><i>Ramphocaenus melanurus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Marouette plombée</td> <td><i>Porzana albicollis</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Grisin sombre</td> <td><i>Cercomacroides tyrannina</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Moyen</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Urubu noir</td> <td><i>Coragyps atratus</i></td> <td>P</td> <td>LC</td> <td>Faible</td> <td>Inconnue</td> </tr> </tbody> </table>						Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact	Boisements de terre ferme						Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P / D	LC	Fort	Modéré	Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	P	LC	Moyen	Faible	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Moyen	Faible	Tamatia à gros bec	<i>Notarbachus macrorhynchos</i>	P / D	LC	Moyen	Modéré	Sclérure à bec court	<i>Sclerurus rufifigularis</i>	P	LC	Moyen	Modéré	Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Moyen	Modéré	Barbichon rougequeue	<i>Terenotriccus erythrinus</i>	P	LC	Moyen	Faible	Paruline des rives	<i>Myiobhyps rivularis</i>	P	DD	Moyen	Modéré	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Faible	Faible	Duc à aigrettes	<i>Lophotrix cristata</i>	P	LC	Faible	Modéré	Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium bardi</i>	P	LC	Faible	Modéré	Tamatia pie	<i>Notarbachus tectus</i>	P	LC	Faible	Faible	Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	Faible	Modéré	Caracara à gorge rouge	<i>Ibycter americanus</i>	P	LC	Faible	Faible	Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Faible	Modéré	Milieux dégradés ouverts et semi-ouverts						Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	Faible	Faible	Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Faible	Faible	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Faible	Faible	Viréon à calotte rousse	<i>Hylaptilus ochraceiceps</i>	P	LC	Faible	Modéré	Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	Faible	Faible	Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC	Moyen	Faible	Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Moyen	Faible	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Faible	Inconnue	R34 R35 R37 A3
		Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact																																																																																																																																																													
		Boisements de terre ferme																																																																																																																																																																		
		Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P / D	LC	Fort	Modéré																																																																																																																																																													
		Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	P	LC	Moyen	Faible																																																																																																																																																													
		Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Moyen	Faible																																																																																																																																																													
		Tamatia à gros bec	<i>Notarbachus macrorhynchos</i>	P / D	LC	Moyen	Modéré																																																																																																																																																													
		Sclérure à bec court	<i>Sclerurus rufifigularis</i>	P	LC	Moyen	Modéré																																																																																																																																																													
		Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Moyen	Modéré																																																																																																																																																													
		Barbichon rougequeue	<i>Terenotriccus erythrinus</i>	P	LC	Moyen	Faible																																																																																																																																																													
		Paruline des rives	<i>Myiobhyps rivularis</i>	P	DD	Moyen	Modéré																																																																																																																																																													
		Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Duc à aigrettes	<i>Lophotrix cristata</i>	P	LC	Faible	Modéré																																																																																																																																																													
		Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium bardi</i>	P	LC	Faible	Modéré																																																																																																																																																													
		Tamatia pie	<i>Notarbachus tectus</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Toucanet koulik	<i>Selenidera piperivora</i>	D	LC	Faible	Modéré																																																																																																																																																													
		Caracara à gorge rouge	<i>Ibycter americanus</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Faible	Modéré																																																																																																																																																													
		Milieux dégradés ouverts et semi-ouverts																																																																																																																																																																		
		Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Viréon à calotte rousse	<i>Hylaptilus ochraceiceps</i>	P	LC	Faible	Modéré																																																																																																																																																													
		Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	Faible	Faible																																																																																																																																																													
		Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC	Moyen	Faible																																																																																																																																																													
		Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Moyen	Faible																																																																																																																																																													
		Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC	Faible	Inconnue																																																																																																																																																													

		Incidences					Mesures																																																						
<p>Herpétofaune</p>	<p>La Centrolène splendide, inféodée aux criques forestières, sera fortement impactée par le projet. En effet, cette espèce a été observée en 2023 sur une crique très proche de l'emprise du projet d'extension de la décharge. Grâce au système de gestion des eaux pluviales qui sera mis en place dans le but de limiter tout risque de pollution des criques, criquets et zones marécageuse bordant le site d'exploitation (Mesure R3), cette espèce pourra néanmoins se maintenir sur la crique forestière au Nord de la zone d'extension, où elle a été observée. De plus, les individus devraient pouvoir se déplacer vers les zones les moins perturbées de cette même crique, plus favorables.</p> <p>Il en est de même pour la Centrolène à points jaunes (<i>Teratohyla midas</i>) et le Nesticure rugueux (<i>Neusticurus rudis</i>), espèces indicatrices des criques forestières en bon état de conservation, qui sont amenées à disparaître du site, mais qui se maintiendront sur les habitats forestiers et les criques alentour. En effet, il existe aussi des endroits favorables aux amphibiens et reptiles à proximité de l'aire d'étude, les incidences restent donc limitées.</p> <p>Il est toutefois important de noter la présence d'une mare artificielle en lisière de forêt et de l'extension de l'ISDND. Malgré son caractère anthropique, elle abrite un cortège d'intérêt d'amphibiens en reproduction et attire plusieurs espèces de serpents et de jeunes caïmans gris. Son maintien ou sa reconstitution après travaux permettra de limiter les incidences sur ce cortège d'espèces.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom normalisé</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Statut</th> <th>L.R.R.</th> <th>Enjeu contextualisé</th> <th>Impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Criques forestières</td> </tr> <tr> <td>Centrolène splendide</td> <td><i>Cochranella geijskesi</i></td> <td>D</td> <td>DD</td> <td>Modéré</td> <td>Fort</td> </tr> </tbody> </table>					Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact	Criques forestières						Centrolène splendide	<i>Cochranella geijskesi</i>	D	DD	Modéré	Fort	<p>E13 R34 R37 C3 A2</p>																																				
Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact																																																								
Criques forestières																																																													
Centrolène splendide	<i>Cochranella geijskesi</i>	D	DD	Modéré	Fort																																																								
<p>Mammalofaune</p>	<p>Le Puma (<i>Puma concolor</i>) et le Tapir (<i>Tapirus terrestris</i>) représentent des enjeux de conservation forts au vu des menaces qui reposent sur ces espèces. Cependant, ces deux espèces possèdent des domaines vitaux très importants. La surface défrichée par le projet est relativement faible (9ha) et la zone d'étude offre également des habitats similaires en dehors du périmètre d'extension (sensibilité faible), l'incidence du projet sur ces espèces sera donc limitée.</p> <p>Néanmoins concernant le Tapir (<i>Tapirus Terrestris</i>) il serait important de limiter les incidences indirectes liées aux travaux et à l'exploitation du site qui pourraient fortement endommager les forêts de bas fond voisines, habitat de prédilection pour cette espèce. On notera cependant que nous avons observé cette espèce au piège photo à proximité de la zone de bas fond dégradé.</p> <p>Le Singe hurleur roux ne sera pas impacté par le défrichement, au vu du massif boisé qui borde la zone. Le Molosse de Coiba, le Grand péroptère et le Saccoptère givré sont des espèces de haut vol ayant été contactées par acoustique. Ces espèces ne seront que faiblement impactées par le projet. En effet, elles sont susceptibles de gîter partout en forêt ou sur les zones de bâti. Elles exploitent la zone pour la chasse d'insectes en lisières forestières.</p> <p>La Vampyresse de Brock est une espèce qui exploite et gîte uniquement dans les forêts en bon état de conservation. La destruction de surface forestière induira la perte de son habitat sur la zone. Néanmoins, elle pourra se déplacer dans la forêt alentour, l'incidence reste donc modérée pour cette espèce.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom normalisé</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Statut</th> <th>L.R.R.</th> <th>Enjeu contextualisé</th> <th>Impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Puma</td> <td><i>Puma concolor</i></td> <td>D</td> <td>NT</td> <td>Fort</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Tapir commun</td> <td><i>Tapirus terrestris</i></td> <td>D</td> <td>VU</td> <td>Fort</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Singe hurleur roux</td> <td><i>Alouatta macconnelli</i></td> <td>D</td> <td>LC</td> <td>Modéré</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Chiroptères</td> </tr> <tr> <td>Molosse de Coiba</td> <td><i>Molossus coibensis</i></td> <td>D</td> <td>DD</td> <td>Modéré</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Grand Péroptère</td> <td><i>Peropteryx kappleri</i></td> <td>-</td> <td>LC</td> <td>Modéré</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Saccoptère givré</td> <td><i>Saccopteryx canescens</i></td> <td>-</td> <td>DD</td> <td>Modéré</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Vampyresse de Brock</td> <td><i>Vampyriscus brocki</i></td> <td>-</td> <td>LC</td> <td>Modéré</td> <td>Modéré</td> </tr> </tbody> </table>					Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact	Puma	<i>Puma concolor</i>	D	NT	Fort	Faible	Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	Fort	Faible	Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC	Modéré	Faible	Chiroptères						Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD	Modéré	Faible	Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	Modéré	Faible	Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD	Modéré	Faible	Vampyresse de Brock	<i>Vampyriscus brocki</i>	-	LC	Modéré	Modéré	<p>R34 R35 R37</p>
Nom normalisé	Nom scientifique	Statut	L.R.R.	Enjeu contextualisé	Impact																																																								
Puma	<i>Puma concolor</i>	D	NT	Fort	Faible																																																								
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	Fort	Faible																																																								
Singe hurleur roux	<i>Alouatta macconnelli</i>	D	LC	Modéré	Faible																																																								
Chiroptères																																																													
Molosse de Coiba	<i>Molossus coibensis</i>	D	DD	Modéré	Faible																																																								
Grand Péroptère	<i>Peropteryx kappleri</i>	-	LC	Modéré	Faible																																																								
Saccoptère givré	<i>Saccopteryx canescens</i>	-	DD	Modéré	Faible																																																								
Vampyresse de Brock	<i>Vampyriscus brocki</i>	-	LC	Modéré	Modéré																																																								

4.1.3.2 Incidences résiduelles

DECLARATION DE L'IMPACT	SOURCES D'IMPACTS	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	IMPORTANCE DE L'IMPACT RESIDUEL
		Type	Intensité	Etendue		
Destruction de 7ha de forêt haute de terre ferme bien conservée sur collines peu élevées	<ul style="list-style-type: none"> Installation des infrastructures permanentes; 	Direct, permanent	Forte	Locale		Mineure
Circulation d'engins de chantier : <ul style="list-style-type: none"> Nuisance sonore Poussières Pollutions 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du terrain; Installation du chantier; Installation des infrastructures successives; Exploitation 	Indirect, durée des travaux et de l'exploitation	Modérée	Locale	R4	Mineure
Impacts liés aux déchets : <ul style="list-style-type: none"> Risque d'empoisonnement Attraction de prédateurs ou compétiteurs potentiels Habituation au nourrissage par l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation (stockage des déchets) 	Indirect, durée de l'exploitation	Modérée	Locale	R2	Mineure

4.1.4 Incidences et mesures sur le milieu agricole

	Incidences		Mesures	Incidences résiduelles
Consommation du foncier productif	Cette incidence considère la surface que l'implantation de l'agrandissement que va occuper imposant un changement d'usage des terres dont la vocation première est la production agricole tel que définie dans le SAR (Schéma d'Aménagement Régional). La surface encore non mise en valeur est telle que l'incidence de l'ISDND et son extension est négligeable. Il est tout à fait possible que l'activité agricole s'étende encore largement.	Nulles		Nulles
Eaux et sols	Il n'est pas prévu la mise en œuvre d'un dispositif de traitement spécifique des eaux pluviales. Si un contrôle met en évidence une pollution des eaux, les bassins seront vannés (isolés) et les moyens seront mis en œuvre pour traiter ces eaux en fonction du type de pollution relevé et confirmé par une deuxième analyse conformément à la réglementation. » Entre 2019 et 2023, les parcelles pouvant être à proximité directe du périmètre A ne sont plus apparentes en 2023. Il reste toutefois à considérer des parcelles présentes dans le périmètre B qui peuvent faire l'objet d'un risque, même si celui-ci reste modéré.	Modérées	Aucune mesure n'est à prévoir	Le cadre règlement d'une industrie IPCE est très strict. Conformément à la réglementation en vigueur, à savoir l'arrêté ministériel relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, l'objectif de la barrière de sécurité passive (BSP) est de permettre d'assurer à long terme la prévention de la pollution des sols, des eaux souterraines et de surface par les déchets et les lixiviats Nulles
Dispersion des déchets	Cette incidence considère le risque de dispersion des déchets légers pouvant être entraînés par le vent au moment du stockage. Les camions bennes transportant les déchets étant hermétiques, l'impact de dispersion au moment du transport n'est pas retenu. La dispersion de déchets légers non traités peut avoir un impact sur la qualité des productions. En effet les déchets non dangereux que	Faibles		Durant la phase d'exploitation, suite au déchargement des déchets, un engin les achemine vers la zone de compactage pour dégager l'aire de déchargement. Nulles

	Incidences		Mesures	Incidences résiduelles
	réceptionnera la plateforme environnementale seront principalement issus de la catégorie des déchets ménagers ultimes.			
Recrudescence de nuisibles	Les plateformes de stockage des déchets sont une source pour le développement de nuisibles tel que les rats et les oiseaux pouvant engendrer une dégradation des productions agricoles. Leur concentration peut être problématique dans la périphérie proche des casiers de stockages. Seul le périmètre B est donc concerné.	Faibles		<p>Selon l'Art.33/Projet A.M. relatif aux I.S.D.N.D. : Prolifération des espèces. « (...) VII. - L'exploitant prend les mesures nécessaires pour lutter contre la prolifération des rongeurs, des insectes et des oiseaux, en particulier, pour ces derniers, au voisinage des aérodromes, dans le respect des textes relatifs à la protection des espèces. (...) »</p> <p>Nulles</p>
Infrastructures routières	Cette incidence considère le risque d'inaccessibilité des parcelles ou la de détérioration des routes et pistes empruntées par les producteurs. La circulation répétée et soutenue des camions pour acheminer les déchets jusqu'à la plateforme peut engendrer une détérioration plus rapide et prononcée que du fait de la circulation actuelle. Toutefois le recensement des parcelles selon le RPG 2023 montre que l'activité agricole se développe essentiellement sur le long de la route après l'entrée des installations. Il n'y a donc pas d'incidence.	Nulles		Nulles
Signes de qualité	Aucune exploitation n'entre dans le cadre d'une certification pouvant être remise en question par la présence des installations.	Nulles		Nulles
Biogaz	Le site est équipé d'un dispositif complet de collecte, de gestion et traitement du biogaz de manière à prévenir tout risque de pollution du milieu environnant. Le biogaz capté sera dirigé vers une torchère pour son élimination par combustion. Il n'y a donc pas de valorisation prévue	Faibles (positives)		Faibles (positives)

4.1.5 Incidences et mesures sur le paysage et le patrimoine

	Incidences				Mesures	Incidences résiduelles
	Incidences directes		Incidences indirectes			
Paysage et patrimoine	Le projet d'extension a été organisé de telle sorte que les enjeux paysagers soient réduits au maximum avec un niveau d'incidence qui est nul. Les parcelles dédiées à l'extension ne sont pas visibles depuis l'extérieur.		Nulles	Aucune incidence	Nulles	Nulles

4.2 SYNTHÈSE ET DÉTAILS DES MESURES

4.2.1 Milieu physique, milieu humain et santé publique et déchets

Type de mesure	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Estimation du coût de la mesure	Phase
Évitement	E1	Choix d'une installation préexistante	Compris dans le coût de l'opération	Conception
	E2	Projet en continuité du site existant	Compris dans le coût de l'opération	Conception
	E3	Projet retenu conçu de manière à suivre au maximum la topographie locale, qui s'inscrit dans la continuité du site existant	Compris dans le coût de l'opération	Conception
	E4	Aucune substance dangereuse ou susceptible de polluer le milieu naturel ne sera stockée sur la zone chantier	Sans surcoût	Travaux
	E5	Les engins de chantier seront stationnés sur surface imperméabilisée afin d'éviter tout épandage de substance polluante sur un sol non protégé, pouvant être lessivé en période de pluie sur la zone chantier, et pour pouvoir traiter aisément une telle pollution.	Sans surcoût	Travaux
	E6	Les digues périphériques du casier sont dimensionnées afin de s'assurer de la stabilité à long terme de l'édifice, suivant les préconisations de l'étude géotechnique	Compris dans le coût de l'opération	Travaux
	E7	Absence de travaux dans le lit mineur des cours d'eaux et talwegs à proximité	Sans surcoût	Conception
	E8	Aucun prélèvement ne sera réalisé dans les eaux superficielles ou souterraines	Sans surcoût	Travaux, exploitation
	E9	Aucun engin ni matériau ne sera stationné en zone inondable	Sans surcoût	Travaux, exploitation
	E10	Localisation du projet à distance toute zone urbaine dense	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	E11	Les travaux de terrassement se feront hors période de vents violents.	Sans surcoût	Travaux
	E12	Les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et Déclarations de Travaux (DT) seront réalisées auprès des gestionnaires de réseaux avant le début des travaux.	Compris dans le coût de l'opération	Travaux
	E13	Dans le cadre des opérations de terrassement, aucun explosif ne sera utilisé	Compris dans le coût de l'opération	Travaux
Réduction	R1	Interdiction de brûlage sur site	Sans surcoût	Travaux, exploitation
	R2	Limitation du nombre d'engins présents sur le site, optimisation des déplacements et entretien régulier par des entreprises spécialisées conformément aux normes en vigueur	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R3	Respect de règles de circulation et de règles de bonnes pratiques sur site, extinction des moteurs à l'arrêt et conduite raisonnée des engins motorisés afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre	Sans surcoût	Travaux, exploitation
	R4	Information et formation des ouvriers et des salariés intervenant sur le projet aux bonnes pratiques environnementales	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R5	Nettoyage et entretien régulier des voies d'accès	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R6	Evacuation de l'ensemble des déchets et matériaux sur Site à l'issue du réaménagement final	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R7	Réaménagements progressifs des casiers	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation

Type de mesure	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Estimation du coût de la mesures	Phase
Réduction	R8	Afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle, les mesures suivantes seront prises en phase de travaux : Surface en chantier limitée ; <ul style="list-style-type: none"> /// Terres de décapage stockées sous forme de merlons, de façon provisoire et de manière à préserver leur qualité pédologique pour réutilisation lors de la remise en état ; /// Matériaux extraits stockés temporairement sur site et réutilisés sur place en couverture pour le casier ; /// Aucun stockage de carburant ou quelconque produit polluant sur le chantier ; /// Entretien régulier des engins ; /// Site et abords maintenus en bon état de propreté ; /// Evacuation régulière des déchets générés par les travaux, via des filières adaptées et agréées ; /// Présence de kits anti-pollution et d'intervention d'urgence dans les engins de chantier. 	Sans surcoût	Travaux
	R9	Le ravitaillement des engins de chantier s'effectuera préférentiellement hors zone chantier	Sans surcout	Travaux
	R10	Une procédure spécifique sera prévue et appliquée en cas de déversement accidentel pour éviter la pollution du sol et du sous-sol	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R11	Les produits potentiellement polluants seront placés sur rétention	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R12	Les travaux, notamment de terrassement, devront être réalisés par temps sec, afin de limiter le risque d'entraînement par les eaux de pluies de matières en suspension ou toxiques	Sans surcoût	Travaux, exploitation
	R13	Rédaction d'une charte « chantier propre » à destination des entreprises intervenant sur le chantier	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, Exploitation
	R14	Les travaux projetés seront réalisés en parallèle de l'exploitation du Site. Afin de gérer la coactivité, un plan de prévention sera établi.	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation
	R15	Travaux réalisés en dehors des périodes pluvieuses	Sans surcoût	Conception
	R16	Travaux suspendus en cas de fortes pluies	Sans surcoût	Travaux, Exploitation
	R17	Au cours de l'exploitation le personnel du site s'assurera de l'absence d'érosion pouvant endommager la structure de la digue.	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R18	Le compacteur ne circulera que sur l'alvéole en exploitation. Ecartant ainsi les risques d'altération des sols	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R19	Moyens de lutte contre le risque incendie : réseau de voirie aménagé pour permettre l'accès aux services de secours, extincteurs dans les engins de chantier, réserves incendie	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R20	Mesures de protection contre la foudre : les bâtiments et les installations susceptibles d'être affectées par la foudre seront équipés d'équipements de protection contre la foudre adaptée aux enjeux et aux risques.	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R21	Utilisation du klaxon interdite sur site	Sans surcout	Travaux, exploitation
	R22	Mise en place d'une zone d'attente à l'extérieur de l'installation et de parkings à l'intérieur de l'installation afin d'éviter de gêner la circulation locale	Compris dans l'opération	Travaux, exploitation
	R23	Toute coupure de réseau sera portée à la connaissance des riverains impactés au moins 15 jours à l'avance	Compris dans l'opération	Travaux, exploitation
	R24	Les travaux n'entraîneront jamais de coupure totale de la circulation. Ils seront organisés de manière à engendrer une circulation alternée dans la situation la plus dégradée	Compris dans l'opération	Travaux
	R25	Une signalétique adaptée sera prévue pendant toute la durée des travaux	Compris dans l'opération	Travaux

Type de mesure	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Estimation du coût de la mesures	Phase
Réduction	R26	Les travaux auront lieu uniquement en période diurne, il n'y aura pas de travaux en période de nuit, ni le week-end.	Sans surcoût	Travaux
	R27	Balisage de la zone de chantier	Compris dans l'opération	Travaux
	R28	Mise en place d'un plan de circulation afin de réduire les risques de collision	Compris dans l'opération	Travaux, exploitation
	R29	Éviter les opérations de chargement et de déchargement des matériaux par vent fort	Compris dans l'opération	Exploitation
	R30	Imposer le bâchage des camions, et mettre en place des dispositifs particuliers (bâches par exemple) au niveau des aires de stockage provisoire des matériaux susceptibles de générer des envols de poussières	Compris dans l'opération	Exploitation
	R31	Eclairage du site au strict minimum	Compris dans l'opération	Exploitation
	R32	Des bennes spécifiques aux différents types de déchets susceptibles d'être produits seront présentes sur le chantier. Des poubelles pour la collecte des ordures ménagères seront mises à la disposition des employés.	Compris dans l'opération	Travaux, exploitation
	R33	Les filières de traitement choisies pour évacuer et traiter les déchets seront le plus proches de la zone de production des déchets (le site) afin de réduire les déplacements. Cette mesure sera une condition incluse dans le dossier de consultation des entreprises.	Compris dans l'opération	Travaux, exploitation
Suivi	S1	Suivi de chantier sur la base d'un cahier des charges précisant l'ensemble des mesures environnementales. La consommation de carburant et de matériaux sera notamment suivie par les entreprises intervenant sur le site	Compris dans le coût de l'opération	Travaux
	S2	Suivi des travaux par un géomètre	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation
	S3	Réalisation de relevés topographiques périodiques afin de vérifier l'absence de tassements en phase exploitation et post-exploitation	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation
	S4	Réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation
	S5	Réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation
	S6	Suivi de la qualité des lixiviats	Compris dans le coût de l'opération	Travaux et exploitation
	S7	Suivi des eaux de ruissellement	Compris dans le coût de l'opération	Travaux et exploitation
	S8	Réalisation de mesures périodiques de bruit en limite ICPE et calcul de l'émergence au niveau des habitations les plus proches.	Compris dans l'opération	Exploitation
	S9	Gestion des eaux pluviales et surveillance de l'intégrité de la couverture à l'issue de la phase d'exploitation	Compris dans l'opération	Exploitation
	S10	Suivi des effluents gazeux	Compris dans l'opération	Exploitation
	S11	Suivi des déchets produits par l'installation (tonnage par type, filières de valorisation ou de traitement) réalisé par le biais du bordereau de suivi des déchets.	Compris dans l'opération	Exploitation
Compensation	C1	Réaménagement du site en post-exploitation, retour du site à un état naturel	Compris dans l'opération	Post-exploitation

4.2.2 Milieu naturel

Type de mesure	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Estimation du coût de la mesures	Phase
Evitement	E13	Réalisation d'une mare artificielle en lisière forestière avant les travaux constituant un refuge et une zone de reproduction pour les amphibiens en saison de fort pluies	Voir mesure C3	Travaux
Réduction	R34	Intervention d'expert écologue pendant les travaux : <ul style="list-style-type: none"> /// Intervention oiseaux nicheurs : 4 jours-opérateurs (conseillé 2 personnes sur 2 jours) ; /// Intervention tortues : 0,5 jour-opérateur si couplé avec une autre intervention) ; /// Intervention espèces arboricoles : A chaque opération de défrichement et pendant toute la durée du défrichement. 	Compris dans le coût de l'opération	Travaux
	R35	Limitation de l'attractivité de l'ISDND pour les oiseaux et rongeurs, mise en place d'un dispositif de limitation d'accès.	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	R36	Limitation de risques de colmatage. Etendre les mesures liées à la création des canalisations de rejet des bassins d'eaux pluviales suivantes devront être étendues à l'ensemble des travaux.	A dimensionner lors de la réalisation	Travaux
	R37	Régulation de la circulation des engins de chantier pendant les phases de travaux et d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> /// Les engins utilisés seront aux normes, régulièrement entretenus et bénéficieront notamment de contrats de maintenance à jour avec des sociétés spécialisées ; /// Les moteurs seront réglés convenablement ; /// Les chauffeurs ne devront pas laisser tourner inutilement les moteurs ; /// La vitesse sur site sera limitée à 30 km/h. 	Sans surcout	Travaux, exploitation
Compensation	C2	Acquisition foncière : 39 ha de réserve foncière disponible pour la compensation qui permettrait de garantir une zone naturelle préservée autour du site.	Compris dans le coût de l'opération	Travaux, exploitation
	C3	Création d'une mare artificielle en remplacement de la marre détruite	3000 – 5000 € H.T.	Travaux
Accompagnement	A1	Utilisation d'une palette végétale constituée d'essences locales pour la revégétalisation	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation, post-exploitation
	A2	Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la création d'une mare artificielle en faveur des amphibiens et des reptiles	Voir mesure C3	Travaux
	A3	Suivi du dortoir d'Urubu noir (Coragyps atratus)	Compris dans le coût de l'opération	Exploitation

4.2.3 Milieu agricole

Aucune mesure n'est à prévoir.

4.2.4 Milieu paysager

Type de mesure	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Estimation du coût de la mesures	Phase
Evitement	E14	Extension dans un secteur très peu visible depuis l'extérieur	Compris dans l'opération	Conception
Accompagnement	A4	Traitement du dôme avec une végétation herbacée basse	Compris dans l'opération	Post-exploitation
	A5	Aménagement des abords du site en exploitation et traitement des talus existant avec une végétation basse	Compris dans l'opération	Exploitation

4.3 CUMUL DES INCIDENCES

4.3.1 Identification des projets

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, doit être analysé pour le projet, le cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

La recherche des projets à prendre en compte est réalisée au sein du périmètre des effets éloignés, d'un rayon de 5 km autour du projet (consultation en date du 10/06/2025).

4.3.2 Projets connus

Au titre de l'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres opérations connues sur le territoire, 5 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont localisées dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet, elles sont décrites ci-après.

Tableau 8 : Projet ayant reçu un avis de l'autorité environnementale dans un rayon de 5 km de la zone de projet

Nom du projet	Nature du projet	Date d'émission de l'avis de l'autorité environnementale	Distance au site
Projet d'aménagement Mangatalle	Ensemble de cinq parcelles d'une superficie totale de 7,4 ha, prévoyant d'accueillir la construction de 148 logements, un plateau sportif et une aire de jeu.	9 septembre 2020	4,9 km au Nord-Ouest
Projet d'aménagement Montoute	Projet d'aménagement de 804 logements faisant parti du projet de l'OIN Malgaches-Paradis occupant une surface de 717 ha.	16 avril 2025	3,9 km au Nord

4.3.3 Etudes des incidences cumulées

Tableau 9 : Incidences cumulées des projets identifiées

Projet	Incidences cumulées
<p>Projet d'aménagement Mangatalle</p>	<p>Milieu physique :</p> <p>Etant donnée l'éloignement entre les deux projets (4,9 km) les incidences sur les sols ne sont pas susceptibles de se cumuler.</p>
	<p>Milieu naturel :</p> <p>La perte d'habitat naturels associées à la réalisation des deux projets est susceptible de se cumuler et d'avoir un impact sur les populations locales.</p> <p>L'impact cumulé reste néanmoins faible du fait de l'éloignement des projets.</p>
	<p>Milieu agricole :</p> <p>Aucune information relative à l'impact agricole du projet n'est connue.</p> <p>Néanmoins du fait de l'éloignement des deux sites et l'absence d'impact agricole de l'extension de l'ISDND, les impacts cumulés du projet sont jugés nuls.</p>
	<p>Milieu humain :</p> <p>Les impacts susceptibles de se cumuler concernent principalement les émissions de polluants atmosphériques en phase travaux. Dans la mesure où les deux projets ne seront probablement pas réalisés en simultanée, les risques liés à l'exposition aux polluants atmosphériques sont négligeables.</p> <p>De plus l'éloignement entre les deux projet réduit significativement la possibilité de cumul des émissions atmosphériques.</p>
	<p>Paysage et patrimoine :</p> <p>Le projet d'extension de l'ISDND Colibri n'entraînera pas d'impact significatifs sur le paysage.</p> <p>Etant donné l'éloignement entre les projets, aucune incidence n'est attendue.</p>
<p>Projet d'aménagement Montoute</p>	<p>Milieu physique :</p> <p>Etant donnée l'éloignement entre les deux projets (3,9 km) les incidences sur les sols ne sont pas susceptibles de se cumuler.</p>
	<p>Milieu naturel :</p> <p>La perte d'habitat naturels associées à la réalisation des deux projets est susceptible de se cumuler et d'avoir un impact sur les populations locales.</p> <p>L'impact cumulé reste néanmoins faible du fait de l'éloignement des projets.</p>
	<p>Milieu agricole :</p> <p>Aucune information relative à l'impact agricole du projet n'est connue.</p> <p>Néanmoins du fait de l'éloignement des deux sites et l'absence d'impact agricole de l'extension de l'ISDND, les impacts cumulés du projet sont jugés nuls.</p>
	<p>Milieu humain :</p> <p>Les impacts susceptibles de se cumuler concernent principalement les émissions de polluants atmosphériques en phase travaux. Dans la mesure où les deux projets ne seront probablement pas réalisés en simultanée, les risques liés à l'exposition aux polluants atmosphériques sont négligeables.</p> <p>De plus l'éloignement entre les deux projet réduit significativement la possibilité de cumul des émissions atmosphériques.</p>
	<p>Paysage et patrimoine :</p> <p>Le projet d'extension de l'ISDND Colibri n'entraînera pas d'impact significatifs sur le paysage.</p> <p>Etant donné l'éloignement entre les projets, aucune incidence n'est attendue.</p>

5. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

5.1 INTERET DU PROJET

5.1.1 Réponse à la sous-capacité de traitement sur la partie nord du territoire de la CCOG

Le 16 décembre 2022, l'assemblée Territoriale de Guyane a adopté le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Guyane (PRPGD) applicable pour une durée de douze ans à compter de son adoption.

Par ce plan, l'assemblée Territoriale a défini les modes de traitements des déchets résiduels devant être créés pour parvenir à absorber les quantités produites tant à l'échelle du territoire de la Guyane qu'à l'échelle de celui de la Communauté de commune de l'Ouest Guyanais (page 240 du plan) :

*La quantité de déchets résiduels pris en charge par la CCOG est estimée à 26 000 t/an à horizon 2033 dont les 2/3 environ sur Apatou, Saint-Laurent-du-Maroni et Mana. **Cette donnée est estimée sur la base des quantités de déchets prises en charge par le service public de collecte des déchets. Elle est donc sous-estimée par rapport au gisement produit (et potentiellement collectable),** du fait de la couverture partielle du territoire par le service public. De plus, l'éventuel développement de l'activité économique et des services publics liés à la forte croissance de population à venir génèrera des déchets supplémentaires à ceux des habitants (augmentation des déchets assimilés).*

La CCOG devra mettre en place de nouvelles solutions de stockage pour faire face à la pénurie constatée sur ce territoire :

• Poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-du-Maroni sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'exploiter du site, avec pesée systématique des déchets pour permettre le suivi des quantités entrantes et améliorer la connaissance des flux de déchets au niveau guyanais.

Ainsi, l'assemblée Territoriale et ce plan identifient la poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni comme indispensable au maintien du service public du traitement des déchets sur le territoire de la CCOG.

Le plan indique clairement qu'à défaut, la CCOG fera face à une pénurie de solutions de traitement.

En effet, elle ne dispose pas d'unités de valorisation énergétique ou d'autres installations de stockage en mesure de traiter les déchets produits dans la partie nord de son territoire.

Il n'existe pas d'unité de valorisation énergétique en Guyane et les autres installations de stockage arrivent à saturation de sorte que toute exportation des déchets vers les autres intercommunalités est impossible.

En tout état de cause, une telle exportation aurait été contraire aux prescriptions du plan et à la préservation de l'environnement dans l'ensemble de ses composantes (Milieu humain, climat, biodiversité...).

Par ailleurs, comme indiqué par le plan, l'estimation annoncée de la quantité de déchets résiduels devant être traités par la CCOG à l'horizon 2033 est sous-estimée au sein du plan par rapport au gisement produit.

En réalité, compte tenu de la récente et très forte augmentation de la population au sein des communes d'Apatou, Saint-Laurent-du-Maroni et Mana, la quantité de déchets résiduels accueillis par l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni en 2024 est déjà de 30.000 tonnes.

Ainsi, en tenant compte de cet ajustement, il a été calculé qu'à l'horizon 2033, il sera nécessaire que cette ISDND ait la capacité d'accueillir 38.000 tonnes de déchets résiduels par an pour répondre aux besoins de la CCOG concernant la partie nord de son territoire.

De plus, ce projet répond à l'ensemble des objectifs du plan tendant à « disposer d'installations de stockage autorisées répondant aux enjeux réglementaires environnementaux et sanitaires et d'éradiquer les dépôts sauvages encore trop nombreux ainsi que les décharges non autorisées. »

En effet, l'installation de stockage projetée a été conçue pour :

- /// Limiter au maximum la surface à exploiter ;
- /// Définir un phasage d'exploitation présentant les travaux réalisés à l'avancement ;
- /// Optimiser le volume de déchets pouvant être reçus ;
- /// Assurer la stabilité des ouvrages ;
- /// Faciliter la collecte et la gestion des sous-produits ;
- /// Sécuriser les opérations de vidage, poussage, compactage et couverture ;
- /// Phaser les opérations de réaménagement final de façon progressive ;
- /// Capturer la majeure partie du biogaz produit par l'installation au moyen du procédé bioréacteur ;
- /// Répondre à l'ensemble des enjeux réglementaires imposés à ce type d'installation.

5.1.2 Conclusion

Le Projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Laurent-du-Maroni permettra de :

- /// Répondre à la pénurie en capacité de traitement de déchets résiduels sur le territoire de la communauté de commune de l'Ouest guyanais et de manière plus large, en Guyane.
- /// Répondre aux besoins de la Guyane en création d'installations de traitement des déchets résiduels conformes à la réglementation en vigueur et d'éradiquer les dépôts sauvages encore trop nombreux ainsi que les décharges non autorisées

Le PRPGD de Guyane a identifié ce projet comme indispensable à ces effets.

Ainsi, le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Laurent-du-Maroni revêt un intérêt pour la santé publique et en tout état de cause, un intérêt public majeur.

5.2 ETUDES DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

5.2.1 Le PRPGD de Guyane impose l'extension de l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni

Tout projet d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) doit être compatible avec le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets en vigueur dans son territoire d'implantation.

Le PRPGD de Guyane prescrit la poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni pour répondre aux besoins en capacité de traitement de la partie nord du territoire de la CCOC. Cette dernière devait donc en premier lieu déterminer si cette extension était techniquement possible.

Dans l'affirmative, la CCOC se devait de porter un projet d'extension de l'ISDND Saint-Laurent-du-Maroni sans pouvoir envisager une autre implantation géographique, à peine de méconnaître la prescription précitée du PRPGD.

L'étude de faisabilité ayant permis de déterminer que cette extension était techniquement possible, la CCOC a donc retenu ce projet pour se conformer aux PRPGD. Elle s'est aussi assurée que cette extension constituait la meilleure alternative possible à l'échelle de la partie Nord de son territoire.

5.2.2 Une implantation contrainte par les bassins de population et les voies de desserte

Comme le rappelle le PRPGD de Guyane, les deux tiers des déchets résiduels produits sur le territoire de la CCOC le sont dans le périmètre des communes d'Apatou, Saint-Laurent-du-Maroni et Mana.

L'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni se situe à l'exact croisement des axes routiers partant de chacune de ces trois villes tout en restant à l'écart du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni, empêchant ainsi les nuisances potentielles pour ses habitants.



Figure 4 : Emplacement de l'ISDND

Cette installation se situe donc à l'emplacement idéal pour permettre un acheminement des déchets le plus rapide et le plus simple techniquement depuis leur lieu de production.

Le choix d'étendre le site existant plutôt que d'en créer un nouveau permet de réduire les impacts causés à la biodiversité.

Le site existant ne se situe dans aucun périmètre de protection règlementaire de biodiversité (ZNIEFF, réserve naturelle, Parc régional)

L'ouverture d'un nouveau site impliquerait une consommation de foncier supplémentaire pour l'implantation des bâtiments technique et des bassins de l'ISDND alors que dans le cas de l'extension ils sont déjà existants et peuvent être réutilisés sans avoir à défricher de nouveaux terrains.

En conséquence, le choix de procéder à l'extension de l'ISDND de Saint-Laurent-du-Maroni constitue la meilleure alternative possible pour répondre aux besoins en capacité de traitement des déchets résiduels produits au sein de la partie Nord du territoire de la CCOG.

5.2.3 Les variantes étudiées d'implantation de l'extension autour du périmètre de l'installation existante

5.2.3.1 Variante 0 : Planter les nouveaux casiers au Nord des installation existantes

Le projet d'extension, proportionné au besoin en capacité de stockage de la CCOG pour la période concernée, implique la consommation incompressible d'environ 12,8 ha de terrain.

Il a donc été vérifié s'il était possible d'implanter les nouveaux casiers de la zone de stockage au Nord des installations préexistantes.

La partie Nord du site existant est ceinte de criques (vallées) drainant l'ensemble des eaux pluviales de plusieurs bassins versants.



Figure 5 : bassins versants drainantes les eaux pluviales de la partie Nord du site

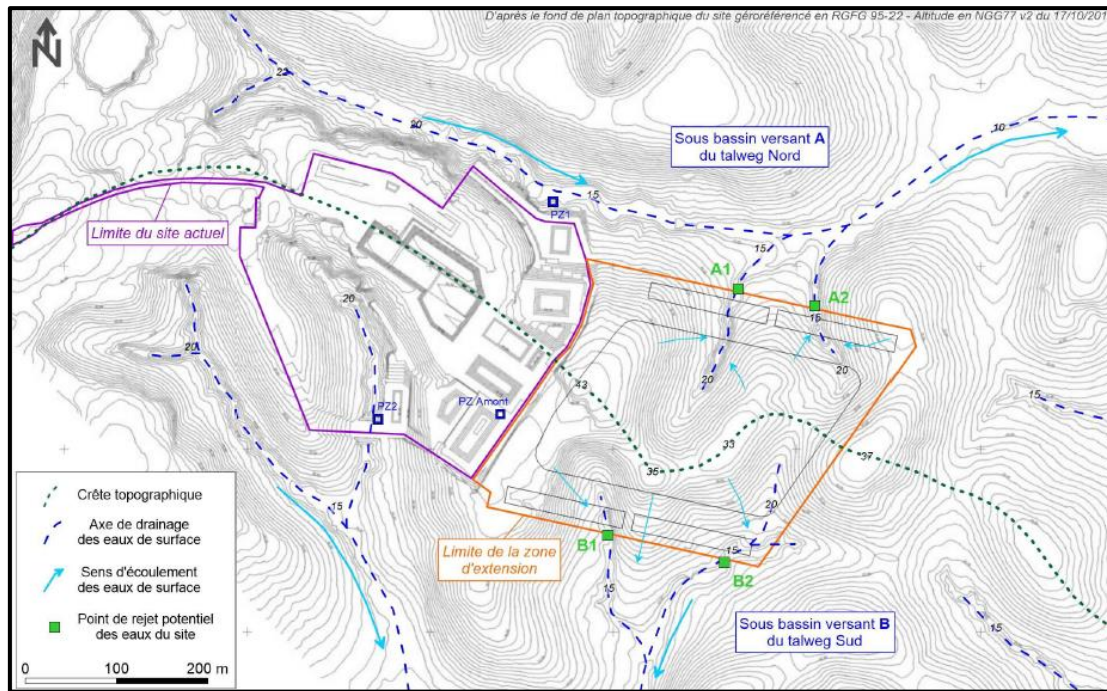


Figure 6 : Figure 20 de l'étude de qualification hydrogéologique (Bassins versants et points de rejet) page 59.

Étendre le site vers le nord aurait donc impliqué d'implanter les casiers de stockage des déchets au sein de ces criques alors que l'étude de qualification géologique et hydrogéologique a spécifié qu'elles constituaient des axes de drainage naturels en points bas dont la réglementation applicable interdit qu'ils soient le lieu d'implantation d'une ISDND.

Par ailleurs, le comblement de ces deux criques modifierait le système naturel d'écoulement des eaux pluviales de ces bassins versants et une telle déstabilisation engendrerait un risque d'inondation du site et de ses alentours, sauf à recréer artificiellement des axes d'écoulement nécessitant d'importants travaux de génie civil au coût économique très élevé et la consommation supplémentaire d'espaces naturels.

Il a donc été décidé de ne pas retenir ce choix d'implantation.

5.2.3.2 Variante 1 : Implanter les nouveaux casiers au Sud des installations existantes

Cette implantation aurait impliqué que les nouveaux casiers se situent, quasiment en bordure de la route de Paul Isnard, rendant toute intégration paysagère impossible.

Cette zone est aussi constituée par une crique drainant l'ensemble des eaux pluviales de deux bassins versants

Enfin, Il aurait fallu démolir la totalité des habitations se trouvant à l'est de la route et il aurait été impossible d'implanter les nouveaux casiers à moins de 200 mètres des habitations situées à l'ouest de la route et non démolies, ce qui est interdit par l'arrêté ministériel du 15 février 2016.



Figure 7 : Habitations localisées à proximité de l'ISDND

Il a donc été décidé de ne pas retenir ce choix d'implantation

5.2.3.3 Variante 2 : Implanter les nouveaux casiers à l'Est des existants

Dans cette configuration les nouveaux casiers se situent à plus de 200 mètres de toute habitation et il est possible de réaliser une intégration paysagère conforme à la réglementation.



Figure 8 : localisation de l'implantation des nouveaux casiers

L'étude de qualification hydrogéologique a permis de confirmer que le sous-sol de cette zone pouvait être le lieu d'implantation d'une ISDND en conformité avec la réglementation applicable.




Cette variante n°02 a donc été retenue, puisqu'étant le seul possible, tout en établissant une séquence éviter-réduire-compenser la plus aboutie possible aux fins que le projet soit le plus respectueux possible de l'environnement.

Il a donc été décidé de retenir ce choix d'implantation.

6. AUTEURS

Bureau d'études	Noms des auteurs de l'étude	Qualité et qualifications	Partie de l'étude d'impact réalisée
<p>EKOS Ingénierie</p>	Amandine PENEY	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Gérante EKOS Ingénierie ✔ Ensemblier 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Intégration de l'ensemble des études spécifiques au sein du dossier ✔ Toutes les parties du dossier hors études spécifiques listées dans les lignes ci-dessous ✔ Etude de dangers ✔ Coordination des différents intervenants
	Xavier BOESPFLUG	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Chef de projet environnement ✔ Assistance au bureau d'étude ensemblier ✔ Relecture 	
	Robin TRINITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Chargé d'études environnement ✔ Assistance au bureau d'étude ensemblier ✔ Rédaction 	
	Marine JULIA	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Chargé d'études sites et sols pollués ✔ Rédaction rapport de base 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Rapport de base

Bureau d'études	Noms des auteurs de l'étude	Qualité et qualifications	Partie de l'étude d'impact réalisée
BETA Environnement 	Philippe BREMAUD	<ul style="list-style-type: none"> /// Président de la société BETA Environnement /// Conception technique du projet 	<ul style="list-style-type: none"> /// Projet technique /// Mesures techniques d'évitement, réduction et compensation /// Etude de stabilité
	Aurore FOURMOND	<ul style="list-style-type: none"> /// Directrice de la société BETA Environnement /// Conception technique du projet 	
ACG Environnement 	Boris BRETAUDEAU	<ul style="list-style-type: none"> /// Gérant ACG Environnement /// Géologue /// Prélèvements de sols et d'eau en vue de l'établissement du rapport de base 	<ul style="list-style-type: none"> /// Etude de qualification géologique et hydrogéologique du projet d'ISDND
Agence DLVR 	Delphine LEMAISTRE	<ul style="list-style-type: none"> /// Gérante d'Agence DLVR /// Paysagiste DPLG 	<ul style="list-style-type: none"> /// Etude paysagère

Bureau d'études	Noms des auteurs de l'étude	Qualité et qualifications	Partie de l'étude d'impact réalisée
<p>BIOTOPE</p> 	Vincent RUFRAY	<ul style="list-style-type: none"> Responsible de qualité Biotope 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des volets naturels, faune-flore-habitats
	Anaïs BONNEFOND	<ul style="list-style-type: none"> Responsible du dossier de dérogation 	
<p>Solicaz</p> 	/	/	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de l'Etude d'Impact sur l'économie agricole
<p>ARIA Technologies</p> 	Claire DUPUIS	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur Etudes en Environnement Rédaction de l'étude olfactive et du volet sanitaire de l'étude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Volet sanitaire de l'étude d'impact Etude olfactive